

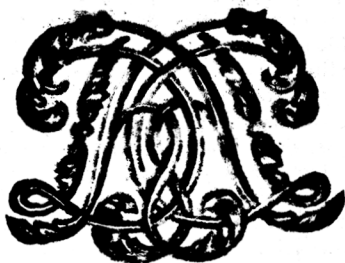
# LA CLEF DU CABINET

DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique sur  
les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature  
& autres Remarques curieuses.*

M A I 1737.



A LUXEMBOURG,  
Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur  
de Sa Majesté Imperiale & Catho-  
lique, & Marchand Libraire.

---

M. D C C. XXXVII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale  
& Catholique. & Approbation du  
Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

**O**N a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne neglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus interessant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Ppublic. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & aquets ( francs de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr'autres, Memoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres; par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 36. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 21. volumes en 42. parties, & continué. Bibliothèque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 15. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, 8. Tomes; en 15. vol. sans compter deux Supplémens. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à present 16. Tomes en 2. parties chacun.

313

# LA CLEF DU CABINET

D E S

## PRINCES DE L'EUROPE

Ou , Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

Mai. 1737.

### A R T I C L E I.

*Contenant un Essai historique & philosophique  
sur le Goût.*

**O**N peut regarder cet Ouvrage qui paroît ,  
comme un Essai heureux qui peut en faire  
espérer de très-bons & de très-utiles. C'est  
un 12. de 326. pages imprimé à Paris.  
L'Auteur , Mr. Cartaud de la Vilate , s'y exprime  
avec grace , & peint avec force : On le voit dans  
plusieurs endroits que nous allons successivement copier , sans autre dessein que de faire connoître  
l'ouvrage , & de rendre à l'Auteur la justice que  
ses talens méritent.

Le Livre est divisé en deux parties. La première  
est l'Histoire critique du Goût. Sous ce titre on  
pourra imaginer tout ce qu'on voudra. Ce n'est point ,  
comme on pourroit le penser , une histoire de l'esprit  
humain qui remonte jusqu'à l'origine des Arts  
& des Sciences , qui en décrive les variations & les  
accroissemens , qui en conduise les progrès jusqu'à  
nous. Le goût de l'Auteur n'est point précisément

pour les ouvrages d'esprit : Il s'étend à tout ce qui est du ressort de l'homme en général. Ce sont plutôt des réflexions mises en ordre , & suivant l'ordre chronologique , sur ce que les hommes ont pensé dans tous les tems , sur leurs coutumes , sur leurs opinions , sur leur genie. C'est pour ainsi parler , une Armée qui passe en revûe. Chaque corps y est distingué par son uniforme , & pour l'exercice qui lui est propre ; un Inspecteur éclairé en fait l'examen , & dresse les memoires. Le tout a par consequent de quoi amuser le Lecteur. On ne dira rien de quelques petites contradictions dans les jugemens de l'Auteur que sa vivacité l'a , sans doute , empêché d'apercevoir. Il ne s'attache proprement qu'aux tems connus & qu'aux monumens certains.

„ Ne remontons point, nous dit-il, à ces tems  
 „ de chimeres où la Fable nous peint la Terre  
 „ habitée par les Géans ; ce spectacle feroit fré-  
 „ mir notre orgueil. Des Colosses qui entassoient  
 „ Ossa sur Pelion, nous regarderoient comme de pe-  
 „ tits colifichets plaisans jusques dans leurs attitudes  
 „ les plus sublimes. „

Dans l'enfance du monde les hommes étoient égaux. Cette indépendance mutuelle ne subsista pas. Trop d'inconveniens en résultoient. L'amour du bien en commença la ruine , l'ambition fit le reste. Les Rois purent : Furent-ils long-tems à s'instruire de l'Art de commander ? Ecoutons notre Auteur. “  
 „ Le desir de commander eut bientôt instruit les  
 „ Rois des moyens de se faire obéir. La Politique  
 „ déploya ses ressorts les plus secrets. Dix ans de  
 „ regne sur un peuple indocile, montrent les hom-  
 „ mes sous assez de faces, pour aprendre à détour-  
 „ ner les périls qui menacent le Trône. On sentit  
 „ l'importance de lui donner de la dignité. L'Egypte  
 „ que nous regardons par habitude comme le pra-  
 „ mic r



„ mient berceau des sciences & du pouvoir suprême,  
„ vit élever de superbes monumens à la gloire de  
„ leurs Souverains. Ils se renfermerent dans le sein  
„ de leur Palais, imitant la foudre qui doit s'en-  
„ velopper dans la nuë pour lancer des éclairs; &  
„ tonner avec plus de grandeur & de majesté tout  
„ devint mystere. La Religion répandit les voiles,  
„ mille emblèmes s'offioient à la vûë; l'Egypte en-  
„ tiere parut une énigme; on ne voyoit plus que  
„ par l'entremise de ces verres magiques qui sédui-  
„ sent les yeux sur les objets les plus simples. L'i-  
„ magination forcée aux hommages, marqua un  
„ respectueux étonnement; l'imposture aida à ce  
„ premier charme. Les Oracles parlerent; par tout  
„ il se présentoit des trépieds tremblans, des Pithies  
„ en fureur, des Antres qui vomissoient d'horri-  
„ bles hurlemens, des Victimes sacrées, & sur-  
„ tout des Vengeances terribles contre les indif-  
„ crets. Le concert du Trône & de l'Autel fut le  
„ pivot redoutable du pouvoir suprême. Les Rois  
„ consacrerent la Religion, & les Prêtres firent en-  
„ censer le Trône, La Religion dépendoit du Prin-  
„ ce, & la sûreté du Trône étoit confiée aux  
„ Pontifes, &c. „

Le reste de ce morceau est aussi curieux que  
ce que nous venons de citer, & merite d'être lû d'un  
bout à l'autre. Que de réflexions à faire sur l'assu-  
rance de l'Auteur à présenter selon son gré ses ma-  
tieres, & sur le danger du système qu'il établit.  
Mais nous faisons un Extrait, & nous ne voulons  
pas l'oublier.

Veut-on connoître au juste le caractere des Egyp-  
tiens? “ Leur imagination étoit une espece de fol-  
„ fore, en qui la moindre émotion excitoit des  
„ flammes ou un feu d'artifice qu'une étincelle rend  
„ brüiant, & porte dans les nuës au milieu des

„ éclairs. Des cerveaux pétris de Salpêtre , perpé-  
 „ tuellement battus par les grandes machines du  
 „ merveilleux ; telle étoit l'assiette ordinaire des  
 „ Egyptiens. Il étoit toujours sérieux , parce qu'il  
 „ ne s'offroit jamais à sa vûe que des perspectives  
 „ d'effroy , de respect ou d'étonnement , un Trô-  
 „ ne redoutable , & une Religion où la fourberie  
 „ & l'erreur se cachotent sous des enchantemens  
 „ respectés. „

Croira-t-on que tout cela soit bien juste , & que  
 l'extérieur , pour ainsi dire , du gouvernement &  
 de la Religion , influât si parfaitement chez les Egyp-  
 tiens sur le caractère intrinsèque de la nation ? Vo-  
 yons ce qu'il nous dit au contraire des Grecs. “ La  
 „ Grece fut le plus parfait contraste qu'on pût oppo-  
 „ ser à l'Egypte. Soit que les premiers qui essaye-  
 „ rent le pouvoir suprême , & les fourberies de la  
 „ Religion , marquassent peu d'adresse ; ou que  
 „ l'esprit des Grecs naturellement léger & fait pour  
 „ les plaisirs , fût un obstacle à une forme de gou-  
 „ vernement qui captivoit la liberté ; il est certain  
 „ qu'ils se jouèrent de la Politique de leurs Tyrans,  
 „ & des impostures de leurs Pontifes. „

Mais comment Mr. Cartaud ajoute-t-il immé-  
 diatement après qu'ils servirent pourtant de victimes  
 à de nouvelles erreurs ? Si cela est , se moquerent-  
 ils de la Politique de ceux qui les voulurent asservir ,  
 & plier à ce que la vertu mal entendue a de  
 plus farouche & de plus austère ? Y a-t-il moins  
 loin de la nature à ces Loix féroces du Lycurgue ,  
 que de l'humanité à ces *chimeres* dont on amusoit  
 l'Egypte ? Voici ce que nous en apprend notre Au-  
 teur. “ Il parut un Lycurgue qui concerta le bon-  
 „ heur public sur les vûes d'une Sagesse qui pré-  
 „ croit le bonheur des particuliers. D'abord la  
 „ nature s'écartoit de ce triste sophisme. Elle disoit  
 dans

21 dans les cœurs des maximes plus favorables aux  
 22 douceurs de la vie ; elle sentoit même que le  
 23 bien public ne tendoit qu'à élever la fortune de  
 24 quelque ambitieux sur les miseres d'une infinité  
 25 de victimes. Cependant malgré les murmures, la  
 26 docilité, la patience, & le dévouement furent  
 27 érigés en Héroïsme. Ce fut *pour la première fois*  
 28 que l'esprit humain se laissa conduire par des mo-  
 29 tifs de gloire & de grandeur d'ame. L'Héroïsme  
 30 parut aux plus sages ce que la sincérité paroît  
 31 à un habile négociateur. Ils l'aimoient dans les  
 32 autres, & le dédaignoient pour eux, trouvant  
 33 leur sûreté dans ces brillantes maximes, & leur  
 34 avantage à ne pas en dépendre... Aussi tout le  
 35 monde entra dans les vûes du Législateur... Ja-  
 36 mais l'amour propre ne fut consulté avec plus de  
 37 raffinement, ni sacrifié avec plus de fureur. On  
 38 craignoit de ternir sa gloire, & on ne craignoit  
 39 pas de mener une vie dure & triste. „ On sçait  
 encore jusqu'où les Lacédémoniens poussèrent le  
 scrupule sur les plaisirs, & Mr. Cartaud a soin  
 de nous le repeter assez au long. A ces traits on ne  
 reconnoît pas *ces esprits legers qui se jouent de la*  
*Politique de leurs Tyrans, & des impostures de*  
*leurs Pontifes.* L'Auteur vouloit parler seulement  
 selon les apparences d'Athenes, & de quelques au-  
 tres contrées de la Grece.

Le portrait d'Athenes, étoit susceptible d'agrè-  
 22 mens. Cet amour de la liberté, dit l'Auteur,  
 23 ce peu de respect pour les Oracles, & le goût  
 24 des plaisirs inspirerent à Athenes un caractère in-  
 25 quiet, railleur & voluptueux. De ce point de  
 26 vûe, elle consideroit Lacédémone avec le mépris  
 27 où la pitié qu'un homme de Cour a pour ces  
 28 malheureuses victimes de l'ignorance qui fondent  
 29 leur gloire sur des vertus sauvages, arbitraires,

„ & décidées par les noires vapeurs de la mélan-  
 „ cholie. Une Philophie enjouée & commode,  
 „ pourvûë du secours étranger de la populace &  
 „ de la bonne chere, leur donnerent cette *plenitudo*  
 „ de belle humeur qu'on ne vit jamais altérée dans  
 „ les deliberations les plus graves. Leur sagesse  
 „ subordonnoit les interêts brillants de l'Etat au goût  
 „ d'une vie délicieuse. Ils étoient Philosophes; aussi  
 „ la gloire ne les éblouissoit pas. Peu de religion,  
 „ rien d'important de la part du Tône, toujours  
 „ libres & réfléchis au milieu des richesses & de  
 „ l'oisiveté, ils étudioient dans leurs discours la  
 „ coquetterie des graces. Le langage est une expres-  
 „ sion des mœurs. La pensée où étoient les Athé-  
 „ niens d'être les seuls sages de la Grece, les ren-  
 „ doit également présomptueux & caustiques. La  
 „ moindre négligence dans la diction leur paroif-  
 „ soit une rudesse, & quelque chose d'aussi cho-  
 „ quant qu'un exterieur vilageois à un homme  
 „ nourri dans les modes d'une Cour galante.

Un éloge si fin, porteroit naturellement à pen-  
 ser que l'Auteur est épris d'admiration pour les An-  
 ciens, qu'il se passionne à la lecture de leurs Ouvra-  
 ges, qu'il grossit le nombre de leurs adorateurs. On  
 s'y attend, & on se trompe étrangement. Il sonne  
 la charge contre leurs défenseurs, & il prononce  
 sur leur merite avec une fermeté qui doit faire pâ-  
 lir jusqu'aux Mânes du célèbre Despreaux. Trans-  
 criivons quelques uns de ses Arrêts.

„ Ce fut néanmoins dans ce siècle si clair, à  
 „ cette époque de la gloire d'Athènes, que la  
 „ maussade plaisanterie l'emporta sur la sagesse  
 „ la plus sublime. Aristophane, homme nourri  
 „ d'un venin épais, donna le ton au Théâtre... la  
 „ Comédie des nûées, si vantée, & que la bonne  
 „ Dame Dacier avoit lû quarante fois, porte un ca-  
 „ ractere

raçtere d'impudence, de noirceur, & de mauvai-  
se raillerie, qui fait tort au discernement de ses  
admirateurs... C'étoit là le défaut commun à  
tous les beaux esprits de ce siècle, de n'enten-  
dre par la conduite d'un Ouvrage... Herodote  
raconte comme un homme ivre. Ses faits n'ont  
souvent aucun rapport, & il incidente sur les évé-  
nemens les plus frivoles... Thucydide n'est pas sans  
défauts essentiels du côté de l'Ordre... son  
plan est mal exposé, les transitions sont unifor-  
mes, les harangues trop fréquentes & peu vrai-  
semblables... Xenophon est encore inférieur à Thu-  
cydide. Pour Polybe, il est moins un historien  
qu'une espèce de discoureur qui fait des réflexions  
sur l'Histoire...

Platon & le divin Platon, qu'en pense Mr. Car-  
taud. Il est un peu Géométrique, mais il a mis  
une si grande variété dans ses Dialogues, que ses  
Disciples les plus zélés, ne conviennent pas précé-  
sément du sujet qu'il a en vûë. Aristote! il est di-  
gne de tout le mépris dans lequel la Philosophie  
moderne l'a fait tomber: car ces propres Interpretes  
ne savent quel ordre ils doivent donner à ses  
huit Livres de Physique. Sa Poétique, & même  
sa Logique manquent de méthode., les Ora-  
teurs, Démosthene lui-même, ignoroient cette  
cette sage économie qui conduit l'esprit par en-  
chainement où il veut arriver, & souvent même  
leurs pensées s'assortissoient mal.

Peut-être que ce que l'Auteur expose de quelques  
Sectes des anciens Philosophes, plaira autant que  
ses jugemens sur les Ecrivains les plus distingués  
de la Grece. La Misantropie Cynique dressa dans  
ces tems-là contre la Politesse des Mœurs, des  
batteries plus à craindre que l'héroïque rusticité  
des Crotoniates, Diogène brusqua toutes les bien-  
séances

„ séances , & osa presque le premier regarder les  
 „ Rois en face... L'âpre vertu des Stoïciens confa-  
 „ cra les aboyemens cyniques. Après s'être ridée de-  
 „ vant les mœurs , elle fut heurter les graces &  
 „ les délicatesses du discours , avec l'impetuositè d'un  
 „ Taureau qui se jette sur un Ouvrage en minia-  
 „ ture , dont la vûë composée fatigue la pesanteur  
 „ de ses organes... le stoïcisme fut une espece de  
 „ Microscope qui produisit à l'égard des belles pen-  
 „ sées , ce qu'il produit à l'égard des beaux vita-  
 „ ges , où il ne laisse appercevoir qu'une peau sca-  
 „ breuse & chargée d'écaïlles... les pierres les plus  
 „ brillantes perdent leur éclat dans les décomposi-  
 „ tions d'un Chimiste. En envisageant les plus bel-  
 „ les saillies avec flegme , de front ou suivant des  
 „ vûës de Dialectique , les Stoïciens eurent la mal-  
 „ adresse de se priver des charmes que l'on peut  
 „ goûter dans les jeux hardis d'un esprit Poétique...  
 „ le Pyrrhonisme d'un extérieur peu philosophe ,  
 „ avoit un caractère moins sauvage , mais aussi  
 „ dangereux. Il n'insultoit pas aux foiblesses hu-  
 „ maines , & rioit des actions héroïques comme  
 „ des grands vices. Tout lui offroit du ridicule.  
 „ les sublimes visions du Platonisme lui parurent  
 „ aussi propres à exciter ses saillies que les divines  
 „ généalogies d'Eschyle... ce torrent impétueux à  
 „ qui rien ne s'opposoit , ce foudre qui abattoit  
 „ tout , Demosthene enfin seroit venu échouer  
 „ contre le plus petit Pyrrhonien... les Pyrrhoniens  
 „ étoient des hommes sur qui on ne devoit fonder  
 „ ni crainte ni esperance : peu propres à troubler  
 „ un Etat , sa gloire ne les touchoit qu'autant qu'elle  
 „ intéressoit leur tranquillité. „

Si Mr. Cartaud s'est exprimé avec liberté sur  
 les Auteurs de l'ancienne Grèce , il conserve encore  
 cette noble franchise , lorsqu'il parle de ceux de

» la sçavante Rome. , Le succès de Plaute prouve  
» le faux goût de ses admirateurs. L'Amphitruon n'a  
» ni bienlèance, ni conduite, ni caractere... l'or-  
» donnance des Pièces de Térence ne fut pas plus  
» heureuse... On voit dans lui une pureté, une  
» douceur, une politesse de langage qui lui ac-  
» quirent le titre de modele parfait d'éloquence...  
» mais son génie étoit étroit. Pourquoi n'employer  
» d'autres Acteurs que des valets, un pere avare,  
» un fils débauché, un vieillard imbécile? ... ce  
» Carulle si illustre dans l'Antiquité, & si vanté  
» par les charmes de sa diction, a paru à ces der-  
» nières siècles peu harmonieux, & trop peu déli-  
» cat... cette sage économie qui met de l'enchai-  
» nement dans les pensées, & qui fait d'un Dis-  
» cours entier une Pièce régulière, étoit inconnuë à  
» à Cicéron, ou il la dédaigna... les Odes d'Ho-  
» race, qu'on regarde avec raison comme un des  
» plus précieux monumens de l'Antiquité, sont  
» pleines de beautés rares, mais on n'y trouve pas  
» une certaine rondeur qui doit regner dans un  
» dessein bien suivi... L'Enéide offre un grand des-  
» sein, & conduit avec beaucoup de sagesse, mais  
» le denouement en est défectueux. D'ailleurs,  
» quel Héros est-ce qu'Enée? ... Lucain a quelque  
» chose de plus étonnant que Virgile, il est su-  
» blime jusques dans ses impietés... On voit plus  
» de douceur dans les Vers de Virgile, des pein-  
» tures plus achevées, un stile soutenu, & de l'éle-  
» gance; mais un Héros qui toujours se Pagode à  
» la main, & dont chaque soupir semble s'adres-  
» ser à Jupiter, entre devotement en conference  
» avec la Reine de Carthage, lui parle d'un saint  
» Hyménée... Si Enée est véritablement devot, c'est  
» un imbécille dangereux, dont l'affreuse supersti-  
» tion se porte à d'horribles excès; s'il n'est sim-  
» plement

„ plement qu'un Politique qui se couvre à tout mo-  
 „ ment de l'Égide des Dieux , c'est un scélerat,  
 „ Quoiqu'il en soit , l'Enthousiasme de Virgile sem-  
 „ ble avoir été excité par les fumées de l'encens  
 „ au milieu des grimaces du Temple , & celui de  
 „ Lucain paroît avoir été allumé d'un coup de fou-  
 „ dre... il ne se trouva point d'Orateurs exempts  
 „ de reproches pendant le cours de la République,  
 „ mais il faut avouer qu'un grand génie y avoit  
 „ plus de ressource pour le sublime que sous les Em-  
 „ pereurs... après l'établissement de la tyrannie , on  
 „ jouïssoit d'une tranquille indifférence , qui laissoit  
 „ aux beaux esprits le tems de méditer des graces,  
 „ mais qui étoit une source peu féconde de sen-  
 „ timens élevés. L'éloquence de la République res-  
 „ semble à une Héroïne qui ne prend que des or-  
 „ nemens guerriers, & celle de l'Empire à une fem-  
 „ me du Serrail , qui use de tous les Parfums de  
 „ l'Arabie.... Le goût du *Concetto* que nous repro-  
 „ chons aujourd'hui aux Italiens , a une origine an-  
 „ cienne ; Ovide avoit d'abord montré dans son  
 „ imagination des veines de Clinquant. Celle de  
 „ Pline jettoit perpétuellement des éclairs ; le por-  
 „ tique malgré son austerité , se derida même en  
 „ faveur du *Concetto*. Senèque qui fut un grave  
 „ personnage & chagrin , éclatoit dans les transports  
 „ par des traits de raffinement... Les Historiens ne  
 „ furent pas plus sages que les Poètes & les Ora-  
 „ teurs. Velleius Paterculus est plein de réflexions  
 „ qui marquent un génie tout occupé à lier des rap-  
 „ ports extraordinaires... Tacite a des vûes pro-  
 „ fondes , mais il en a aussi beaucoup qui sont  
 „ Quinte-essentiées.

Nous passons volontiers à l'Auteur tout ce qu'il  
 nous dit sur le caractere qui regne dans les Ouvra-  
 ges des Peres. Nous sommes sur cela d'une com-  
 position



position d'autant plus facile , que nous croyons fermement qu'il les a moins étudiés , & qu'il n'en parle que sur des préjugés qu'il est du bel air d'arborer , mais dont il reconnoit lui - même l'illusion & la foiblesse. Sans doute qu'ils songeoient plus à convaincre par la force des raisons , qu'à plaire & qu'à charmer par les agrémens d'une éloquence profane. Mais leur style après tout est ordinairement celui de leur siècle ; & pour me servir d'une expression assez familiere à l'Auteur , que de traits sublimes dans la plûpart de leurs Ouvrages qui décelent des génies du premier ordre ! Si l'on ne connoissoit les intentions bonnes & innocentes de Mr. Carraud , on seroit presque tenté de croire qu'il ne releve si fort leur sainteté que pour mépriser davantage leurs lumieres. Leur stile , dit-il , étoit auprès de celui de Cicéron , ce que leur extérieur humble & négligé étoit à l'égard de la contenance fastueuse des Consuls. , La réflexion est-elle juste ? Comme si de leur tems il eût été commun d'écrire & de parler aussi purement que Cicéron !

Mais si Mr. Carraud est si versé dans la connoissance de l'Antiquité , sans en excepter l'Architecture , la Peinture & la Sculpture , sur lesquelles il s'exprime en Artiste décidé , on s'imagine bien qu'il n'est pas moins au fait de la littérature moderne. On a beau dire , son Livre doit extrêmement amuser. " Lucain , au rapport du farouche Heinsius , a été parmi les autres Poètes , ce qu'est un cheval superbe & hennissant fierement , au milieu d'une troupe d'ânes , dont la voix ignoble décele le goût qu'ils ont pour la servitude. „ Mr. Carraud parmi les Auteurs , sera , selon plusieurs , une aigle qui planera dans les nuës , & qui méprisera le vol timide des autres oiseaux. Il nous décrira la révolution qui se fit dans les esprits vers le quinzième

quinième siècle, avec une énergie qu'on chercheroit vainement ailleurs. Il ne dit que ce que l'on sçait à-peu-près; mais le ton dont il l'accompagne, lui donne le mérite & les agrémens de la nouveauté. Il faut essentiellement nous borner sur la quantité de traits que nous en pourrions citer. "

„ Pour être Poëte dans ces commencemens, on s'imaginoit qu'il falloit avoir une connoissance universelle de toutes choses. Ce fut ce faste d'érudition qui donna un caractère imposant aux Poëtes de Bonfard, & qui sçut éblouir les Sçavans du sixième siècle au point de le faire préférer à tous les Poëtes de l'antiquité. Le sage Mr. de Thou le mit au-dessus de Virgilè & d'Homere, & le Cardinal de Perron ne le consideroit que comme un prodige de la nature. „ Tant il est vrai que les esprits les plus judicieux, que les têtes les plus fortes, ne sont pas à l'abri des impressions regnantes, ou des préventions les plus absurdes !

„ Les Poëtes de ce tems-là ( du 16. siècle ) étoient plutôt des Corbeaux que des Cignes. En vain choissoient-ils de grands airs; ils ne tenoient que des croassemens choquans. Cette partie du discours qui a tant de charmes, l'harmonie & la douceur leur étoit inconnüe; ils avoient la voix dure & embarrassée. En un mot, leur diction ressembloit à ces chemins couverts de rocailles & de fascines où on ne peut faire deux pas sans broncher. „

Arriva l'établissement de l'Academie. „ Cette illustre Assemblée prit de l'ascendant sur les clameurs de la basse littérature, elle apprit à tailler des phrases avec des graces & une justesse jusqu'alors négligées, elle débarassa du fatras gothique... Le style d'Ablancourt, de Vaugelas, „ de

» de Patru est à l'égard de celui de Brantôme ou  
» d'Amyot, ce qu'une allée de Parterres est à l'é-  
» gard des sentiers scabreux d'une haute monta-  
» gne. »

» La langue fut enfin dressée à des reflexions  
» douces, mais elle parla selon des goûts différens.  
» Voiture disoit les choses les plus grandes sur des  
» airs de Flageolet, & Balzac réduisoit les plus pe-  
» tits accents pompeux du Theorbe. »

A propos de Corneille qui recréa parmi nous le  
Theatre. « Descartes parut, & plia l'esprit à une  
» justesse d'analyse qui respecta trop peu les senti-  
» mens héroïques. La grandeur Romaine fut traitée  
» en Reine de Theatre, devant qui on ne con-  
» traint ni ses ennus, ni les desirs du badinage.

» Personne néanmoins ne contesta au grand Cor-  
» neille la prééminence sur tous les Poëtes Dra-  
» matiques; mais la voye du sentiment étoit plus  
» infaillible pour toucher les hommes. Mr. Racine  
» eut plus de partisans que le premier, quoiqué  
» moins d'admirateurs. L'un fut regardé comme  
» une fière Amazone qui ne propose que des avan-  
» tures difficiles; & l'autre comme une tendre beau-  
» té qui prévient par ses soupits, & qui vous dit avec  
» douceur, je vous aime.

Moliere ne pouvoit être oublié. Il fut, selon l'Au-  
» teur, « le premier Comique François qui pei-  
» gnoit les caracteres, & le premier de tous les sié-  
» cles qui les peignit le mieux.

Ce que Mr. Cartaud nous expose du fameux dé-  
mêlé sur la préférence entre les anciens & les mo-  
dernes, merite une attention toute particuliere. «  
» Le succès de notre Theatre fit naître à un Phi-  
» losophe de l'Académie l'idée d'un parallele entré  
» le mérite des anciens & celui des modernes. Son  
» courage triompha du danger qu'il y avoit à ne pas  
donner

„ donner la prééminence aux anciens. Avant ce  
 „ coup d'éclair, on en disoit du mal avec la mê-  
 „ me circonspection dont usent des conjurés, lors-  
 „ qu'ils médissent du gouvernement. Ce ne fut d'a-  
 „ bord que des traits hazardés. Scaliger étoit regar-  
 „ dé comme un homme fé roce, pour n'avoir pas  
 „ assez respecté le grand Homere. On se disoit tout  
 „ bas, Homere n'est pas si divin, comme on se di-  
 „ soit du tems de Sociate, c'est le corps opaque  
 „ de la Lune qui éclipte le Soleil ; & du tems du  
 „ Pape Zacharie, il y a des Antipodes. „ Ici se trou-  
 „ ve le portrait de Despreaux, & assésément il n'est  
 „ pas flaté. „ La passion qu'il marqua pour les anciens,  
 „ continuë Mr. Cartaud, le porta dans les excès  
 „ que fait hazarder un amour conduit sur les mou-  
 „ vemens du caprice. Le même transport rendit en-  
 „ thousiasmée toute cette espee de manœuvres Grecs  
 „ & Latins, dont la bassesse ne s'éleve jamais au-  
 „ dessus du servile emploi de travailler sur l'anti-  
 „ que.

„ Parmi ceux qui travaillent à la propagation  
 „ du culte des Anciens, on eut le plaisir de voir  
 „ ce qu'une femme Scavante est capable d'entre-  
 „ prendre. Il se fit en la personne de Madame  
 „ Dacier un contraste des foiblesses de son sexe  
 „ & de la férocité des Scavans du Nord, dont il  
 „ résultoit le grotesque du monde le plus amusant.  
 „ Rien n'est si étonnant que les effets que le Grec  
 „ produisit dans la tête de cette femme. Elle étoit  
 „ furieuse sur les interêts de l'Antiquité. Toutes  
 „ les fois qu'elle parloit des beaux siècles d'Alexan-  
 „ dre & d'Auguste, elle se pâmoit d'admiration. J'ai  
 „ oui dire à une personne qui a long tems vécu avec  
 „ elle, que cette Scavante tenant une quenouille à  
 „ son côté, lui récita l'Adieu tendre d'Androma-  
 „ que à Hector avec tant de passion, qu'elle en per-  
 „ di

„ dit l'usage des sens. Heureuse si elle eût sçû re-  
„ gler ses occupations sur celles d'Andromaque !  
„ Cette belle Princesse aimoit son cher Hector, &  
„ lui bidoit des robes. Il sied aussi mal à une  
„ femme de s'hérissier d'une certaine érudition, que  
„ de porter des moustaches. Une femme sçavante  
„ a quelque chose de trop homasse.

Mr. de la Mothe, comme on sçait, fut le prin-  
cipal tenant dans ce renouvellement de dispute. Il  
attaqua & il se défendit d'une manière qui lui fit  
un honneur infini. Mais est-il bien vrai qu'il ait  
remporté une victoire aussi complète que le prétend  
notre Auteur ? Le divin Homere eut le sort du grand  
„ Serapis. Ce Colosse n'étoit approché qu'en trem-  
„ blant. A peine eut-on percé dans la sublime tête,  
„ qu'il en sortit des souris. Le scandale fut general,  
„ si-tôt que les anciens furent démasqués. On les  
„ reçut à peu près comme une femme que l'on  
„ croit extrêmement belle, pendant que son voile  
„ la rend invisible, & qui vient vous offrir dans un  
„ tête-à-tête le visage d'une grosse villageoise...  
„ les Idilles de Bion, de Moschus, de Theocrite,  
„ laisserent à peine soupçonner qu'elles existoient.  
„ La tendre Sapho n'excita pas deux soupirs dans  
„ tout Paris. Les délices de la Cour d'Auguste,  
„ Carulle, Ovide, Horace, ne furent pas lûs  
„ deux fois des gens les plus galans de notre siècle.  
„ Trois pages du sublime Platon firent pousser  
„ de respectueux bailemens. On ne vit personne  
„ porter dans sa poche Euripide, Sophocle, Eschyle,  
„ Aristophane, Plaute, Terence, Senèque, com-  
„ me on porte Corneille, Racine, Moliere, &c.,  
Nous souhaitons que ces raisonnemens paroissent  
aussi solides au Public qu'à Mr. Cartaud.

Il n'auroit pas été honnête à l'Auteur, en traitant du Goût en général, de se borner précisément

à la France. L'exception eût été une véritable injure pour les autres Nations. Avec tout cela, nous ne savons s'il n'eût pas agi plus prudemment de n'en point parler, que de le faire avec un air d'aisance, plus piquant peut-être pour aller qu'un oubli positif. On n'aime pas les railleries françoises. Il est certain que Mr. Cartaud les prodigue. Ces gens du Nord, ne sont point aussi généralement pesans qu'il le prétend; les Espagnols donnent moins dans la chimere qu'il ne le publie; les Italiens ont plus de jugement & de vraie délicatesse, qu'il ne leur en attribue; pour les Anglois, ils ont parmi nous depuis quelques années tant de zélés sectateurs, qu'ils doivent compter pour peu de chose la Critique hardie qu'il fait de leurs meilleurs Ouvrages. Au moins seront-ils tous édifiés de ses prodigieuses connoissances; car apparemment qu'il a tout lû, puisqu'il parle de tout avec tant de confiance.

La seconde Partie de l'Ouvrage de Mr. Cartaud, beaucoup moins étendue que la première, est l'examen de cette question, le Goût est-il arbitraire? On ne peut sur cela s'expliquer avec plus d'agrément & de vérité qu'il le fait. Il est fécond en réflexions judicieuses & conformes à ce que la méditation découvre tous les jours aux esprits appliquez. Qui doute que le goût soit relatif aux tems, aux circonstances, aux caractères? Personne ne voit également les mêmes objets, & combien, suivant leurs diverses positions, n'en voyent que des différens? Ce qui est le plus dans la nature, plaira plus généralement, mais encore ce sentiment ravira-t-il selon les dispositions particulières. Un connoisseur se transporterà là où un homme grossier ne sera pas le plus légèrement ému. Nous renvoyons au Livre même; ces sortes de matieres n'étant gueres susceptibles d'un Extrait suivi.

Les réflexions sur la délicatesse du Goût qui suivent la seconde Partie, peuvent mériter encore à l'Auteur des éloges fondés. Il y a quantité de choses très-bien pensées. Bornons-nous à un seul exemple. Quoique l'idée en soit commune, elle est rendue d'une manière qui la rend neuve & intéressante. „ Le stile est une empreinte de l'ame, „ où l'on voit les divers caractères de ses passions. „ Le langage des Dogmatiques est fastueux, celui „ des Pyrrhoniens modeste & circonspéct. Platon „ parloit avec enflure; Socrate étoit toujours modéré, & panchoit vers la raillerie. Mallebranche „ écrit avec enthousiasme; le Clerc & Leibnitz „ moins vifs sur une opinion, ou peut-être moins „ persuadés, disent les mêmes choses avec sens froid. „ Le contraste si marqué entre ces quatre hommes „ célèbres, MM. Arnaud, Claude, Nicole, Jurieux, est l'effet de la contrariété de leurs humeurs; car la même opinion est soutenuë avec „ douceur & avec emportement. Mr. Maimbourg „ dont l'imagination s'étoit exercée à peindre des „ combats & des assauts, avoit contracté une grande „ bouffissure de style.

Au compte que nous venons de rendre de l'Ouvrage de Mr. Carraud, nous ajoutons avec plaisir qu'il a fait connoître dans une Lettre publique la droiture de ses intentions, & qu'il n'a rien omis pour effacer ses impressions un peu fâcheuses que l'on auroit conçûes à la première lecture de son Livre. L'équité ne nous a donc pas permis de relever des traits ou qu'il a supprimés de si bonne grace, ou qui ont cessé d'être dangereux, depuis l'explication qu'il leur a donnée.

Nous ne voulons pas aussi que la reconnoissance pour un bienfaiteur célèbre soit ignorée; il en a inséré le portrait dans son Livre; il est juste que

nous le plaçons dans nos Mémoires, & que nous suivions en cela les intentions & le zèle de Mr. Cartaud. C'est sous le masque d'un Tyrien qu'il peint ainsi son Mécène.

„ L'opulente Tyr faisoit les honneurs de l'Asie aux  
 „ Etrangers qui s'y rendoient de toutes les parties  
 „ du monde. Ils y admirerent long-tems un hom-  
 „ me que sa haute intelligence pour les grandes  
 „ entreprises de mer en rendit le plus riche parti-  
 „ culier. La confiance que son intégrité lui avoit  
 „ acquise chez tous les Peuples de la terre, le fit  
 „ trouver nécessaire à son Prince. La basse jalousie  
 „ l'eût peut-être éloigné du Trône; mais ses vains  
 „ efforts pour le remplacer, servirent à mieux assu-  
 „ rer sa gloire. Deux Rois en des momens de fa-  
 „ veur lui firent des reproches obligesans sur la su-  
 „ përiorité de son crédit dans les Etats les plus  
 „ éloignés. Il n'eût guères d'autres ennemis que  
 „ des ingrats. Sa facilité à obliger auroit peut-  
 „ être été en lui un défaut, si elle n'eût été accom-  
 „ pagnée d'une certaine noblesse qui donnoit tou-  
 „ jours du prix à ses bienfaits. Personne ne fut plus  
 „ magnifique. Sa table, la plus exquise de Tyr,  
 „ étoit le rendez-vous de toutes les Nations. Sa  
 „ Patrie reçut de lui les services les plus impor-  
 „ tans, & le regretta lorsqu'il ne fut plus. Il vécut  
 „ jusques dans cette haute vieillesse où on ne compte  
 „ plus le nombre des années, & qui semble toucher  
 „ à l'immortalité. „ L'énigme n'est pas difficile à  
 „ percer, & l'on reconnoît sans peine ce Citoyen si res-  
 „ pectable, plus illustre dans son genre sans compa-  
 „ raison, que tant de Héros qu'on nous vante, &  
 „ qui n'ont été grands que par les malheurs d'une infi-  
 „ nité d'autres.

Voilà l'essentiel du Livre de Mr. Cartaud, & le sentiment de plusieurs sçavans, qui en critiques, ne  
 lui



*des Princes &c. Mai 1737.* 331  
lui ont cependant pas refusé les éloges dûs à sa belle  
production.

Le mot de la dernière Enigme est la *Rivière.*

E N I G M E.

**D**E l'esprit & du corps j'entretiens l'embonpoint ;  
J'étale sur le teint & les lys & les roses ;  
Et celui qui ne m'a point ,  
N'est pas riche , quand même il auroit toutes choses.

---

*AVIS aux Souscripteurs des Annales du monde.*

Le Sr. Chevalier , Imprimeur de ce Journal , ayant  
delivré nombre de souscriptions pour les *Annales  
du monde* , a satisfait autant qu'il est en lui , à ses  
engagemens , jusques-là qu'il en a delivré de bonne foi  
aux Souscripteurs les deux premiers Tomes , l'un de feu  
Mr. Le Roux , & l'autre de Mr. le Chevalier de Per-  
cel , mort aussi dès le mois de Decembre 1735.

Dans cette fâcheuse conjoncture le Sr. Chevalier  
s'est adressé pour la composition du troisième &  
dernier Tome des *Annales* , à Mr. l'Abbé Lenglet  
Dufresnoy , parent du feu Chevalier de Percel , &  
très - connu par de sçavans ouvrages qu'il a donnés  
au public , & n'a cessé de le presser d'y travailler.  
Cet Abbé le lui a non - seulement promis , mais le  
lui promet encore tous les jours ; ce qui fait voir  
clairement qu'il n'y a en rien de la faute du Sr. Che-  
valier , si ce dernier Tome n'est pas fait , & si les  
Souscripteurs n'ont pas eu jusqu'à présent pleine satis-  
faction. Ils doivent par conséquent cesser de lui faire  
des reproches à ce sujet , & de l'accabler de ports de  
Lettres.

## ARTICLE II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.*

I. **L'**Evacuation de la Toscane & des Places de l'Empire par les Troupes qui les ont occupées durant une partie de la guerre; la cession des deux Siciles faite par l'Empereur à l'Infant d'Espagne Don Carlos, pour les Etats de la Maison Farnese dévolus à ce Prince; la portion assignée dans le Milanais au Roi de Sardaigne; la cession actuelle de la Lorraine & du Barrois au Roi de Pologne Stanislas premier, & éventuelle à la Couronne; & la prise de possession de ces Royaumes & Provinces, étant l'effet de l'amour des Souverains pour la paix, le fruit des négociations des plus habiles Ministres, & l'exécution de tous les Articles du Plan de la Pacification générale; les peuples, sans autre publication de la paix, ont le bonheur d'en ressentir déjà depuis quelque tems les heureuses influences, & ils ont à s'en promettre la continuation une longue suite d'années, par cette réunion de toutes les Cours, & la sincère intelligence qu'on voit regner plus que jamais entr'elles. Les Potentats même s'applaudissent du tour heureux qu'ils ont fait prendre aux affaires, & s'en félicitent. Le 10. Fevrier dernier S. M. écrit à ce sujet la lettre ci-jointe au Roi de Pologne Auguste III. Electeur de Saxe.

TRES-

TRE'S-HAUT, TRÉ'S-EXCELLENT ET  
TRE'S- PUISSANT PRINCE ,

**N**ous avons reçu votre Lettre du 1. Août dernier, & Nous voyons avec plaisir que la Pacification générale Nous met en état de rétablir la correspondance interrompue par les derniers troubles. Nous souhaitons que votre Regne soit tranquille, & que le Royaume de Pologne puisse jouir des plus grandes prosperités. Nous serons très-aise aussi de vous donner des marques de notre amitié: & sur ce Nous prions Dieu qu'il vous ait, TRE'S-HAUT, TRÉ'S-EXCELLENT ET TRE'S- PUISSANT PRINCE, notre très-cher & très-aimé bon Frere, en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 10. Fevrier 1737. Signé, Votre bon Frere LOUIS.

II. On a annoncé le mois passé la disgrâce de Mr. de Chauvelin, la privation de tous ses Emplois, son exil à Grosbois, le sujet qui pouvoit y avoir contribué, & que le Roi avoit en même-tems rendu les Sceaux à Mr. le Chancelier. S.M. a depuis supprimé la Charge de Garde des Sceaux par l'Edit dont voici la teneur.

**L**OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A tous presens & à venir, Salut. Les Sceaux de France étans à présent en nos mains, Nous avons cru que rien n'étoit plus convenable au bien de notre service & à celui du public, que d'en remettre la garde & l'exercice à notre très-cher & feal Chancelier de France. A ces Causes, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, & de notre certaine science, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons éteint & supprimé, éteignons

gnons & supprimons par ces Presentes signées de notre main, les Titre, Etat & Office de Garde des Sceaux de France, rétabli par nos Lettres Patentes du mois d'Août 1717. Voulons qu'icelles & tout leur contenu, soit & demeure dès à - present & à l'avenir, nul & comme non avenu, ainsi que toutes les clauses & dispositions contenues en icelles en vertu des Presentes. Si donnons en Mandement à nos amés & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Chambres des Comptes & Cours des Aides, & à tous autres nos Officiers & Jussiciers qu'il appartiendra, que ces Presentes ils ayent à faire registrer, lire, publier pour le contenu en icelles être gardé & observé selon sa forme & teneur, nonobstant tous Edits, Declarations, Lettres Patentes, Reglemens & autres Titres à ce contraires. ausquels Nous avons dérogé & dérogeons par ces Presentes, pour ce regard seulement : Car tel est notre plaisir ; & afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons apposé notre Scel à cesdites Presentes. Donné à Versailles au mois de Fevrier, l'an de grace 1737. & de notre Règne le vingt - deuxième. Signé, LOUIS, &c.

III. Le Marquis d'Antin, Vice-Amiral de France, a dû partir au commencement d'Avril pour Toulon, afin de commander l'Escadre destinée à aller donner la chasse aux Corsaires de Salé & autres qui troublent le commerce des Sujets du Roi. Le Marquis de Maillebois doit aussi partir dans peu pour aller commander en Dauphiné ; & Mr. de Chavigni pour se rendre à la Cour de Dannemarck en qualité d'Envoyé extraordinaire du Roi ; mais il aura les appointemens d'Ambassadeur. Sa Majesté, en recompense de ses services, lui a conféré le Gouvernement de Beaune en Bourgogne, qui a été mis sur  
le

le pied des grands Gouvernemens ; & Mr. de Chavigni en prendra possession en allant en Dannemarc.

IV. Le Roi nomma sur la fin de Mars, Mr. le Duc de Chartres au Gouvernement de la *Ferté-Imbaut* ; & Mr. de Sr. Contest, Intendant de *Pau* en *Beato*. S. M. a aussi accordé au Duc d'Anceis le Regiment de Cavalerie qu'avoit ci-devant le Duc de Chevreuse, Mestre de Camp Général des Dragons, & celui de Dragons d'Orleans, vacant par la mort du Chevalier de Castellane, a été donné au Comte de Boufflers de Ramiencourt.

V. On va démontrer l'Anatomie, & enseigner toutes les autres parties de la Chirurgie aux Sujets de toutes les Capitales du Royaume qui seront disposés à apprendre cet Art ; Mr. de la Peyronie, premier Chirurgien du Roi, ayant déjà reçu ordre de S. M. de choisir dans Paris autant de Chirurgiens qu'il jugera nécessaires, & d'une capacité reconnüe pour les envoyer à cet effet dans ces Villes. Le Roi assigne 1500. livres d'appointemens à chaque Démonstrateur.

VI. L'Ordre des Franes-Maçons institué depuis long-tems en Angleterre, s'établit à Paris au commencement de Mars, & plusieurs personnes de tout état s'y sont d'abord enrrollées. Mais les Assemblées de cette Confrairie n'ont pas subsisté long-tems. La Cour étant informée qu'elles avoient lieu, les défendit absolument, comme étant d'une dangereuse conséquence, à cause du secret inviolable qu'on exige de ceux qu'on y admet.

VII. On a créé un nouveau Bureau des Finances pour la Lorraine & le Barrois, à la tête duquel on a mis Mr. le Masson, qui a été Intendant Général des Finances sous le feu Duc de Lorraine ; & l'on parle d'une refonte générale des monnoyes de ce Duché pour les mettre au même titre, & au même cours

cours que celles du Royaume, avec cette difference, que celles de Lorraine seront, dit-on, marquées au coin du Roi Stanislas premier.

VIII. L'Ambassadeur du Roi de Sardaigne, & le Marquis de Steinville, Envoyé de Lorraine, sont allés à Langres rendre leurs hommages à la nouvelle Reine de Sardaigne qui y a séjourné le 14. Mars. Le Duc de Villars l'est aussi aller complimenter de la part du Roi, lors de son passage sur les Terres du Royaume. Sa Maj. avoit envoyé auparavant Mr. Desgranges, Maître des Cérémonies, pour recevoir cette Princesse sur les frontieres, & lui faire rendre sur la route les honneurs qui lui sont dûs. Le Prince de Carignan qui l'étoit allé épouser au nom du Roi de Sardaigne, est revenu de Lunéville à Paris, après avoir conduit la nouvelle Reine de Sardaigne au Château d'*Haroué*, & accompagné ensuite Madame la Duchesse Douairiere de Lorraine à *Commerci*. Il a été depuis à Versailles faire à L. M. des complimens de la part de la Reine de Sardaigne, & il a dû partir pour se rendre sur la fin de Mars à Lyon, afin d'y joindre cette Princesse, & l'accompagner jusqu'à Chamberti, où le Roi de Sardaigne l'attend avec toute sa Cour.

IX. Le 12. du même mois Mr. de Meczeck, Grand Maréchal du Roi de Pologne, partit de *Meudon* pour *Nancy*, afin d'y aller prendre possession du Duché de Lorraine, conjointement avec Mr. de la Galaziere qui s'y est rendu de *Bar-le-Duc*. Le 20. on fit partir pour *Lunéville*, sur 22. Chariots le reste des meubles & équipages, de Sa Maj. Polonoise, & tous les Officiers & Domestiques sont aussi partis successivement. Le 21. ce Prince alla incognito à Paris, & se rendit à la Communauté des Filles de l'*Enfant Jesus*. pour y voir représenter par les Demoiselles qui y sont, une petite Pièce intitulée les

*Adieux*

Adieux des Nymphes de la Seine, qui avoit été faite exprés à l'occasion de son prochain départ. Leurs Majestés Polonoises vinrent le 30. de Meudon à Versailles faire leurs visites d'adieu au Roi, à la Reine, à Monseigneur le Dauphin & à Mesdames de France. La Reine qui avance heureusement dans sa grossesse, reçut le lendemain matin sur son Canapé les complimens de toute la Cour sur le départ de L. Maj. Polonoises. Les Présidens à Morrier, les Gens du Roi, & Mr. le Prévôt des Marchands de la Ville de Paris, ont eu pareillement l'honneur de la complimenter sur le même sujet. Le Roi est allé le même jour à Meudon faire à son tour ses adieux au Roi & à la Reine de Pologne; & Mgr. le Dauphin s'est aussi acquitté de ce devoir. Le premier d'Avril à cinq heures du matin le Roi de Pologne partit enfin de Meudon pour la Lorraine avec cinq Chaises de Poste, une Berline à quatre chevaux; & quelques gens à cheval; & ce Prince est allé coucher le même jour à Châlons en Champagne. Il a passé par Bar-le-Duc & par Toul, en se rendant à Nancy, où il est arrivé. La Reine son Epouse s'est mise en chemin le 3. & a pris la même route à petites journées. Le Comte de Belleisle, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des trois Evêchés, & Commandant dans la Lorraine & le Barrois, étoit parti le 31. Mars de Paris afin de tout disposer pour la reception du Roi de Pologne; & Mr. de Beaupré, Intendant de Châlons, avoit aussi pris les devans pour faire rendre à L. M. Polonoises les honneurs qui leur sont dûs à leur passage dans les Villes de la Généralité.

Ce sont là les circonstances du départ du Roi Stanislas pour les Etats dont il a la Souveraineté actuelle. Le Chevalier de Wiltz, Colonel du Régiment appelé présentement *Royal de Pologne*, a été fait

*Les adieux du Roi Stanislas qui prend congé du Roi, & part pour la Lorraine.*

fait son Grand Ecuyer ; & le Duc Ossolinski, Grand Maître de la Maison. Ce Prince a choisi pour son Bibliothecaire l'Abbé Pinel, frere du Curé de St. Severin de Paris ; & la Reine son Epouse a nommé Dames de son Palais les Marquises de Boufflers, de Remiencourt & des Salles.

### A R T I C L E III.

*Contenant ce qui s'est passé d'interessant en LORRAINE, depuis le mois dernier.*

I. **L**A pompeuse cérémonie du Mariage de la Sérénissime Princesse Elizabeth - Therese annoncé dans notre dernier Journal, étant de nature à n'en passer aucune circonstance, nous avons eû faire plaisir à la plupart des Lecteurs de nos Mémoires de leur donner ici une relation exacte & très-fidèle de ce qui s'est passé à Lunéville à cette occasion.

Cette cérémonie commença le Dimanche 3. de Mars que toute la Noblesse de cet Etat s'étoit renduë à la Cour, de même qu'une affluence extraordinaire d'autres personnes de toute condition. A onze heures & demi les Princesses entendirent la Messe chantée en Musique dans la Chapelle du Château ; & à une heure & demie on servit deux Tables de 60. couverts chacune, dans deux Salles différentes, l'une pour les Dames, l'autre pour les Seigneurs. A trois heures toute la Cour assista aux Vêpres, on y chanta à la fin un Motet de la composition du Sr. Desmarets, Surintendant de la Musique de S. A. R., lequel fut exécuté sous les ordres par les Demoiselles David & Mercier, premières Musiciennes de l'Academie Royale de Musique de Nancy.

*Mariage de la Princesse aînée de Lorraine avec le Roi de Sardaigne.*



Nancy. Vers les cinq heures on exposa à la vûe du public, dans le grand Cabinet de la Cour, le Troufseau de la future Reine de Sardaigne, composé des pièces suivantes.

Dix habits de Cour de la dernière magnificence, cinq en or & cinq en argent, dont l'un brodé d'argent en plein. Les Jupons & Panniers assortis à chaque habit, & tous richement brodés.

Huit habits de Ville, Manteaux, Jupes & Jupons, 4. en or & 4. en argent, aussi très-riches & du dernier bon goût.

Six Robes de Chambre, dont trois brodées en or & en argent avec leurs Jupons, & les trois autres d'une étoffe très-riche.

Il y avoit, entr'autres, un dessus de Toilette de drap d'or, chargé d'une Cartifanne de même, & bordé d'une crepine d'or à graines d'épinars, haute d'un quart d'aune & du poids de 130. marcs.

Le Linge fut aussi exposé. Il consiste en 12. douzaines de Chemises garnies de dentelles.

Huit garnitures de Robe de Cour, dont il y en a qui ont coûté dix mille livres pièce.

Douze garnitures de jour, qui sont tout ce que l'on peut voir de plus superbe en points de Bruxelles & d'Angleterre.

Douze garnitures demi-jour, aussi très-magnifiques.

Vingt-quatre garnitures de nuit, dont une pour la première nuit, est de points d'Angleterre, avec la Camifolle chamarée, & le bas de la Jupe de même.

Quatre Toilettes de dentelles en plein, & 4. autres garnies seulement de leurs peignoirs, & linges assortis pour mettre sur les genoux.

Vingt-quatre Corsets & 24. Camifolles de nuit de toile d'Hollande, garnies de dentelles, & généralement

ralement tous les linges de Garderobes & de commodités en grand nombre & des plus beaux.

Le même jour à six heures du soir on donna pour Comédie la *Fausse Agnes*, représentée par la Sérénissime Princesse Charlotte, qui exécuta parfaitement son rôle, aussi bien que les autres Dames & Seigneurs de la Cour qui furent de cette pièce. Le souper fut servi ensuite à deux Tables de 60. couverts chacune comme au dîné, lequel fut suivi d'un grand Bal.

Le lendemain la Cour fut encore plus brillante. Le Prince de Carignan arrivé de Paris, y fit son entrée publique à midi trois quarts : Il étoit précédé du Chevalier de Serinchamps, l'un des Chambellans de S. A. R. Madame, & suivi de six Gentilshommes en habits magnifiques, de quatre Pages, & d'une nombreuse Livrée.

Ce Prince fut reçu à la porte de la Salle des Gardes par Mr. le Comte de Maxville, Capitaine des Gardes du Corps ; & à la grande Salle par Mr. de Spada, Chevalier d'Honneur de S. A. R.

La Marquise de Lenoncourt, première Dame d'Atour, suivie de toutes les filles d'Honneur & du reste des Dames de la Cour, s'avança jusques à la seconde Antichambre de l'Appartement pour y recevoir aussi le Prince que S. A. R. attendoit à la porte de son grand Cabinet, où elle le salua, de même que les Sérénissimes Princeses. Après les complimens ordinaires en pareil cas, le Prince de Carignan suivit S. A. R. dans son Appartement, où ils restèrent quelque tems avec la Princesse aînée. On servit dans cet intervalle au son des Timballes & des Trompettes deux Tables de 90. couverts chacune. Celle de S. A. R. étoit en forme de fer à cheval : Elle y étoit placée au centre, & avoit à la droite la future Reine de Sardaigne, Madame d'Armagnac, Epouse

Epouse du Prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, chargée de conduire la Princesse à Turin, le Prince de Carignan, & toutes les autres Dames de suite sans ordre ni distinction. A la gauche de S. A. R. étoient la Sérénissime Princesse Charlotte, la Duchesse de Richelieu, & le Prince de Guise, & vis-à-vis le Prince de Craon.

A l'issuë du dîné S. A. R. étant retournée à son Appartement, le Prince de Carignan l'y accompagna, & lui fit voir les presens dont il étoit chargé pour la future Reine, à laquelle il les remit en même-tems. Ces presens consistent en une aigrette, une piece de corps, une attache, & un nœud, le tout de diamans.

La Cour alla à 6. heures à la Comédie, & le souper fut servi ensuite dans le même ordre que le dîné. Un grand Bal suivit le repas: La future Reine en fit l'ouverture avec le Prince de Carignan.

Le 5. jour fixé pour la cérémonie du Mariage, la Cour fut encore plus nombreuse que les jours précédens. Les Seigneurs & Dames y parurent en habits de fête, les Officiers des Cours Souveraines du Parlement & de la Chambre des Comptes y étoient aussi en habits de cérémonie, & il y avoit un concours de peuple si grand qu'on ne pouvoit qu'à peine approcher du Palais.

A onze heures le Prince de Carignan se rendit à l'Appartement de Madame Royale, qui le reçut à la porte de son Cabinet. Un peu après-midi la future Reine s'y rendit également: Immédiatement après, les Officiers de la Garde Suisse, & ceux des Gardes du Corps & Chevaux Legers commencerent la marche vers la Chapelle du Château où toute la Cour se rendit dans l'ordre suivant.

Mrs. de Mouchy & Porcelot, Ecuyers, & Mr. de Spada Chevalier d'Honneur, précédoient S. A. R.  
de

dé même que S. A. Ser. la Princesse Charlotte qui étoit conduite par le Prince de Guise ; ensuite marchèrent Mrs. du Han & de Ludre, Chambellans de S. A. R., & après eux la future Reine vêtue d'un habit de Cour de drap d'argent brodé de même en plein, & chargé de pierres. Elle étoit conduite par le Prince de Carignan, premier Prince du Sang de la Maison de Savoye, représentant le Roi de Sardaigne, qui lui donnoit la main ; & la queue de l'habit étoit porté par la Marquise de Lenoncourt, Dame d'Atour.

La Princesse d'Armagnac suivoit la future Reine, conduite par un de ses Gentilshommes ; & deux filles d'honneur la suivoient en habit de Cour. La Duchesse de Richelieu venoit ensuite : Elle étoit conduite par son Ecuyer ; & après elle marchèrent toutes les Dames de la Cour. Le Prince de Craon, Grand Ecuyer, le Maréchal d'Honnolstein, Mr. de Lenoncourt, & Mr. de Vidampierre fermoient la marche.

La Reine future & le Prince de Carignan se mirent à genoux sur un marche-pied en face de l'Autel, à gauche duquel il y avoit un autre marche-pied pour S. A. R. & la Princesse Charlotte. Au-dessus étoit le Prince de Guise, & au-dessous la Princesse d'Armagnac & la Duchesse de Richelieu.

Chacun ayant pris sa place, l'Evêque de Toul qui étoit à l'Autel, ouvrit la cérémonie par un petit discours sur la générosité & la tendresse de S. A. R., sur les grandes qualités du Roi de Sardaigne, & sur celles de la future Reine. On fit ensuite la cérémonie des fiançailles, après laquelle les Fiancés se rendirent à leur place. Le Prelat Officiant ayant fait alors un autre discours, ils retournerent à l'Autel pour y recevoir la bénédiction nuptiale. On entonna d'abord le *Te Deum* en musique, encore de la composition  
de

de Mr. Desmarets. Pendant le *Te Deum* l'Evêque célébra la Messe, & les Epoux allerent à l'Aurel recevoir le baiser de paix, sous le poële tenu par les Princes de Guise & de Craon.

Après la Messe, la Reine conduite par le Marquis de Spada, alla derrière l'Aurel, où l'on signa sur le Registre des Mariages. Les Témoins étoient les Princes qu'on a nommés, & Mrs. de Vidampierre, d'Hunolstein & de Spada.

La Cour retourna alors aux Apartemens dans le même ordre qu'elle en étoit sortie, à l'exception néanmoins que la Reine précédoit Madame Royale sa mere.

Sa Majesté conduite par le Prince de Carignan, entra dans le grand Cabinet, où l'on avoit préparé un Trône sur lequel elle se plaça, ayant derrière elle Madame d'Armagnac à droite, & Madame de Richelieu à gauche.

Le Prince de Carignan rendit alors ses hommages à la Reine de Sardaigne. Les autres Princes & Princesses en firent autant; & Mr. Alliot, Maître des Cérémonies, introduisit le Comte le Begue qui complimenta la Reine en qualité d'Envoyé extraordinaire de Son Alt. Royale. Le Parlement, la Chambre des Comptes, l'Evêque de Toul & son Clergé, le Supérieur des Antonistes, vinrent aussi complimenter les uns après les autres Sa Majesté, qui leur fit à tous de très-gracieuses reponses.

Cette cérémonie étant finie, la Reine alla changer d'habit dans son Apartement, & dîna à trois heures au petit couvert, dans la Salle de la Machine avec S. A. R., les Princes & Princesses au nombre de huit, & soupa de même.

La Comédie commença à sept heures & demie, & dura trois heures. On soupa ensuite. Le Bal fut ouvert à une heure après minuit, & finit à quatre.

Le Prince de Carignan donna à l'Évêque de Toul de la part du Roi de Sardaigne une Croix Episcopale de pierres d'un prix considérable.

Tout a éclaté dans cette brillante cérémonie, magnificence dans les meubles, ce qu'il y avoit de superbe en Tapisseries a été rendu, & le seul Lit dans lequel a couché le Prince de Carignan, a couté six cens mille livres.

II. Nous devons ce recit au public sur la promesse que nous en fimes le mois passé. Nous lui devons aussi celui de l'époque la plus intéressante pour l'Histoire qui se soit présentée depuis plusieurs siècles, & qui est le changement de Gouvernement. Toutes les circonstances d'un tel événement devans être mis dans des monumens publics, nous passons sur ce que nous auroit encore pû fournir la Cour de Lunéville jusqu'au 10. Mais que la nouvelle Reine de Sardaigne en est partie pour le Château d'Haroué, où les adieux se sont faits. Elle y a été accompagnée par Madame Royale sa mere, la Sérénissime Princesse Charlotte, le Prince de Carignan, la Princesse d'Armagnac, la Duchesse de Richelieu &c. & depuis elle a continué sa route vers *Chamberi*, où elle est heureusement arrivée depuis le 1. d'Avril. Madame la Duchesse Douairiere, après avoir pris congé de la Reine sa fille, est allé fixer sa résidence à *Commerci* avec la Sérénissime Princesse Charlotte & toute sa Cour. C'est le lieu que S. A. R. doit occuper sa vie durant, & le posséder avec ses dépendances en pleine Souveraineté, le tout réversible à la France, comme on l'a dit dans son tems.

Voilà ce qui étoit à exécuter avant la prise de possession de la Lorraine, qui fut enfin remise le 21. Mars à Leurs Majestés Polonoise & Très-Christienne.

III. Mrs. de Meczek & de la Galaiziere pourvûs des

dés pleins-pouvoirs nécessaires pour prendre possession de ce Duché comme ils l'avoient fait de celui de Bar, étoient venus, le premier de Meudon, & l'autre de Bar-le-Duc à Nancy. Monsieur Hanus, Prévôt, Lieutenant Général de Police de cette Capitale, étant à la tête d'une Députation de l'Hôtel de Ville, leur fit à ce sujet le Discours que voici.

M E S S E I G N E U R S ,

**L** Es Officiers de l'Hôtel de Ville de Nancy reconnoissans en vos Personnes les dispositions de l'Autorité Royale qui commence à regner sur eux, ont l'honneur de présenter à Vos Excellences les très-respectueux témoignages de leurs soumissions.

Pendant le siècle dernier elle fut envers la France l'effet des troubles qui regnerent alors. La contrainte y eut part ; mais à présent que de pacifiques accords transfèrent légitimement & notre amour pour nos Maîtres, & la foi de nos sermens ; c'est, Messieurs, pour ces mêmes caractères de l'amour & de la fidélité qui nous ont toujours singulièrement distingué de toutes les Nations, que nous espérons mériter les grâces de nos Rois. & votre protection.

Aussi nous sentons très vivement que par notre union à la Monarchie Française, nous allons entrer en participation de toute sa gloire. Nous savons que par là nous allons lui devenir comptables en quelque sorte, de toutes ces grandes actions par lesquelles elle s'est acquise cette supériorité générale dont elle jouit sur toutes les Nations de l'Univers ; & que pour nous acquitter des avantages d'une telle association, il ne faut rien moins que des cœurs vraiment dévoués à la gloire de leur Prince & au bien de la Patrie. Ce sont-là aussi, Messieurs, les talens que Nous apportons

Discours  
fait aux  
Commissaires  
des Rois  
de France &  
de Pologne,

avec nous , & ce que l'Histoire d'un grand nombre de siècles garantit.

Au surplus, nous nous félicitons très particulièrement des augures heureux que nos nouvelles destinées nous présentent dans le choix qui a été fait de Vos Excellences pour l'administration de la justice , Police & Finances des Etats d'une part , & la direction de la Maison Royale d'une autre.

Deux grands Rois vous ont en cela honorés de leur juste discernement , & la Renommée qui vous a précédé dans cette Province, nous a assuré que par vos éminentes vertus, vous répondrez toujours parfaitement à leur attente.

Eux, Rois remplis de religion & de magnanimité ; Vous, Ministres sages & habiles ; tout cela nous annonce dans notre changement, un remplacement qui ayant déjà fixé notre obéissance, fixera encore les mouvemens les plus affectionnés de nos cœurs.

Fasse donc le Ciel qu'en répandant ses bénédictions les plus abondantes sur les nouveaux Maîtres qu'il nous a successivement destinés, qu'en assistant toujours vos conseils de ceux de la sagesse, & qu'en dirigeant toujours nos actions par les règles de notre devoir ; nous puissions , à l'envi de toutes les Nations , toujours trouver notre bonheur dans celui de nos Rois ; que vous, Messieurs, proches témoins de notre zèle & de notre fidélité, vous nous jugiez dignes de votre appui, que vous puissiez long tems & heureusement nous guider dans la voye de la justice ; & qu'en perpétuant ainsi la félicité dont nous jouissions, vous vous acquériez une gloire immortelle.

Ce sont là, Messieurs, les vœux de la Capitale du Duché de Lorraine, conformes à ceux de toute la Nation dont la voix rétentit déjà jusqu'à nous.



V. Avant de procéder à la cérémonie de la prise de possession, le Regiment de Navarre, & les autres Troupes Françoises sortirent de la Ville, dont la garde fut confiée aux Bourgeois qui occuperent les portes & autres postes. Mr. de Meczeck, & Mr. de la Galaiziere s'étant ensuite rendus à l'Hôtel de Ville & au Conseil Souverain, on y fit la lecture des piéces dont voici la teneur.

*Prise de possession de la Lorraine pour L. M. T. C. & Polonoise.*

Procés Verbal de Mrs. les Commissaires nommés par Son Altesse Royale, pour l'exécution de l'Acte de Cession du Duché de Lorraine.

Aujourd'hui vingt-unième Mars dix-sept cent trente-sept. Nous Nicolas-François Comte de Renel, Chevalier, Seigneur de Mehoncourt, Conseiller & Secretaire d'Etat de S. A. R. Nicolas Joseph Baron Dubois de Riocourt, Chevalier, Baron de Damblain, Seigneur de Remoncourt, Conseiller d'Etat de Sad. A. R. & de ses Finances, Maître des Requêtes Ordinaire de son Hôtel, & Joseph Charles Lefebvre, Conseiller de Sad. Alt. Royale & son Avocat Général en la Chambre des Comptes de Lorraine, Commissaires nommés par S. A. R. & fondés de ses pleins-pouvoirs, donnés à Presbourg le cinq du courant, dont la teneur sera inserée à la suite des présentes, pour l'exécution de l'Acte de Cession du Duché de Lorraine, du treize Fevrier dernier, par lequel S. A. R. a cédé & abandonné, sous les clauses, conditions & charges portées tant audit Acte de Cession, qu'és Articles Préliminaires conclus à Vienne le trois Octobre dix-sept cens trente-cinq, au Traité d'exécution du onze Avril suivant, & à la Convention du vingt-huit Août dernier, pour Elle & ses Successeurs dès-à-présent au Sérénissime Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Stanislas premier, le Duché de Lorraine, appartenances & dépendances.

pendances, soit d'ancien Patrimoine, Acquisitions ou biens Allodiaux, à quelque titre ce puisse être, & après son décès, à Sa Majesté Très-Chrétienne & à ses successeurs Rois de France, en tous droits de Propriété & Souveraineté, ainsi & de même que Sadite A. R. en a jouï ou dû jouïr jusqu'à présent; Nous sommes rendus en l'Hôtel de Ville de Nancy, où nous étant fait annoncer en nôtre qualité susdite, à Mrs. les Présidens, Conseillers & Gens tenans la Cour Souveraine de Lorraine; Nous aurions été introduits dans la Salle dite des Princes, où toutes les Chambres de ladite Cour se sont trouvées assemblées avec les Gens de S. A. R. en icelle, ausquels ayant fait donner lecture de nosdits pleins pouvoirs, & de l'ordre à Nous adressé par Sadite A. R. de Nous faire remettre les Sceaux de ladite Cour, de même que ceux des Bailliages & autres Sièges & Jurisdictions Inferieures; Nous avons déclaré remettre au nom de S. A. R. à S. M. T. C. éventuellement, & à S. M. le Roi de Pologne, Stanislas Premier actuellement, ledit Duché de Lorraine & ses dépendances, ainsi qu'il étoit possédé par S. A. R. & relativement aux Actes, Traités & Conventions susdites, & avons en son nom délié & relevé Mrs., les Présidens, Conseillers & Gens tenans ladite Cour Souveraine, ensemble tous les Officiers des Bailliages & autres Jurisdictions Inferieures, ainsi que tous les Sujets & Vassaux dudit Duché, du Serment de Fidelité auquel ils étoient attachés envers Sadite A. R. consentant qu'ils passent dès-à présent sous la domination desdits Sérénissimes Rois, qu'ils auront désormais à reconnoître pour leurs vrais & légitimes Souverains, & que Mrs. les Commissaires nommés de leur part, prennent possession dudit Duché & dépendances relativement ausdits Actes, Traités & Conventions: & en exécution de l'ordre de S. A. R. dudit jour cinq du présent mois, les Sceaux, dont ladite

Cour avoit accoutumé de se servir de même que ceux des Bailliages, & autres Sièges & Jurisdictions Inférieures Nous ont été remis; de tout quoi Nous avons dressé le présent Procès-Verbal, dont lecture ayant été faite, il a été sur les Requisitions de Mr. le Procureur Général, ordonné par la Cour qu'il seroit, ensemble nos pleins-Pouvoirs & Ordre susdit, registrés en ses Greffes, & que Copies dûment collationnées en seront envoyées ez Bailliages & autres Sieges ressortissans nuëment à ladite Cour, pour y être pareillement lûs, publiés, réregistrés, suivis & exécutés. En foi dequoi Nous avons signé & fait apposer le Cachet de nos armes, les an & jour susdits, Signé, Rennel. Dubois de Riocourt. J. C. Le Febvre.

Pleins pouvoirs de Mrs. les Commissaires.

FRANÇOIS III. par la grace de Dieu Duc de Lorraine & de Bar, Roi de Jerusalem, Marchis, Duc de Calabre, de Gueldres, de Monferrat, de Teschen en Silésie, Prince d'Arches & Charleville, Marquis de Pont-à-Mousson, & Nommeny, Comte de Provence, Vaudémont, Blamont, Zutphen, Sarwerden, Salm, Falkestein. A nos très-chers & feaux les Sieurs le Comte de Rennel, Conseiller Secretaire d'Etat, le Baron Dubois de Riocourt, Conseiller d'Etat & Maître des Requêtes de nôtre Hôtel, & Joseph Charles Lefebvre, Avocat Général en nôtre Chambre des Comptes de Lorraine: Salut. Les circonstances des affaires publiques Nous ayant nécessité, malgré la répugnance que Nous avons toujours eüe d'abandonner nos fideles Sujets, dont Nous & nos Ancêtres avons éprouvé en tant d'occasions le zèle & l'attachement, d'accéder aux Articles Préliminaires conclus à Vienne entre S. M. I. & C. & S. M. T. C. le troisième Octobre 1737, au Traité d'exécution du onze Avril de l'année der-

niere,

niere, ensemble à la Convention du vingt-huit Août de la même année, Nous avons en conformité, par Acte du treize Fevrier de la presente année, cedé notre Duché de Lorraine au Sérénissime Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie Stanislas Premier, & après lui à S. M. T. C. pour être ensuite réuni à la Couronne de France; Et étant question en consequence de procéder en exécution dudit Acte de Cession, Nous confiant en vôtre zèle, capacité & affection à nôtre service, Nous vous avons nommé, commis & député, nommons, commettons & députons par les présentes, pour en nôtre nom remettre aux Commissaires nommés tant par le Sérénissime Roy de Pologne Stanisla. Premier, que par S. M. T. C. nôtre Duché de Lorraine, relativement audit Acte de Cession & aux instructions que Nous vous avons données à cet égard.

En consequence, vous donnons pouvoir de relever tous nos Sujets & Vassaux de notredit Duché de Lorraine, du Serment de Fidelité, auquel ils étoient attachés envers Nous & les renvoyer ausdits Sérénissimes Rois de Pologne & de France, qu'ils auront à l'avenir à reconnoître pour leurs vrais & légitimes Souverains, & généralement faire tout ce qui conviendra pour l'exécution dudit Acte; autorisant même en cas de maladie, absence, ou empêchement légitime de l'un de Vous, les deux autres d'agir comme si tous trois étoient présents.

De ce faire Nous vous avons donné tout Pouvoir, Commission & Mandement exprés & spécial. En foy de quoi, Nous avons aux présentes signées de nôtre main & contresignées par l'un de nos Conseillers Secretaires intimes fait mettre & apposer nôtre Scel secret. Donné à Presbourg ce 5. Mars 1737. Signé, FRANCOIS. Et plus bas, contresigné, Toussaint, & scellé du Scel secret de S. A. R.

Lettre

Lettre de Cachet, pour la remise des Sceaux.

**T**rés chers & feaux. Nous vous avons nommé nos Commissaires, pour l'exécution de la Cession de notre Duché de Lorraine par nos Lettres de cejour d'huy. AVANT d'y procéder, vous vous ferez remettre les Sceaux tant de nôtre Cour Souveraine, que de nôtre Chambre des Comptes, & autres Jurisdictions inférieures, lesquels vous déposerez entre les mains de nôtre cher & feal Conseiller Secretaire intime le Sieur de Molitoris, ensemble ceux que vous avez pardevers vous de nôtre Duché de Bar. La présente n'étant à autres fins, Nous prions Dieu qu'il vous ait, Très-chers & feaux, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Presbourg ce 5. Mars 1737. Signé, FRANÇOIS. Et plus bas, contresigné, Phurscher.

Après la lecture & publication desdits Actes, Mr. de Bourcier de Montureux, Procureur-Général, a dit :

M E S S I E U R S,

**D**Ans l'Univers rien n'est à l'abry du changement. Les Empires les plus vastes, & dont la puissance paroïssoit établie sur des fondemens inébranlables, sont devenus le ioïet de la fortune, & ont été anéantis sous le poids de leur propre grandeur.

D'autres Monarchies s'étant élevées successivement sur leurs ruines, sont tombées à leur tour en décadence, pour faire place à de nouvelles Dominations.

C'est ainsi qu'anciennement les Etats de Lorraine & de Bar dépendoient d'un Empire florissant, dont l'étendue n'avoit presque d'autres bornes que celles de l'Europe.

Dans la suite ils devinrent partie d'un Royaume, lequel

lequel ayant encoré été démembré, il se forma de la Lorraine & du Barrois, deux Duchés, qui apparvinrent d'abord à differens Princes, mais qui par après furent réünis sous une même Autorité.

Aujourd'hui, par une suite de cette vicissitude inséparablement attachée aux choses humaines, ces deux Etats vont être soumis à la Souveraineté de Sa Majesté Polonoise, par un événement qui n'a point d'exemple dans l'Histoire; & ils doivent, après son regne, faire partie du Royaume de France, comme autrefois ils ont fait partie du Royaume d'Austrasie.

Il faut convenir que nous avons été vivement touchés d'une révolution si étonnante; que toute nôtre fermeté n'est point à l'abry de ce coup qui nous frappe, & que ce n'est qu'avec peine que nous avons fait un sacrifice de nos cœurs à l'obéissance & la soumission que l'on doit aux décrets impénétrable de la Providence.

Mais en même - tems nous avons lieu de croire que les nouveaux Monarques que le Ciel nous destine, ont trop de justice & trop d'humanité, pour blâmer des sentimens si convenables, & même pour ne pas agréer les pleurs que nous fait répandre l'éloignement & la dispersion de la Maison régnante, dont nous avons le bonheur de suivre les Loix depuis sept cens ans.

Aussi, comme un peuple si fort affectionné ne merite pas d'être malheureux, le Seigneur, en nous soumettant en ce jour au pouvoir d'un Prince infiniment pieux, équitable & modéré, a voulu d'abord calmer nos allarmes, & adoucir nôtre amertume.

Il nous fait esperer que nous ne changerons point de destinée en changeant de Maître, & que son Gouvernement renouvellera l'image de nôtre premiere félicité.

En revanche, Sa Majesté doit être persuadée qu'elle éprouvera dans ses nouveaux Sujets, un zèle inviolable, & la même fidélité que celle qu'ils ont eu constamment

ment pour leurs Souverains, & dont ils ont donné, en toute occasion, des marques plus éclatantes qu'à aucun peuple de l'Univers.

C'est dans ces dispositions, qu'étant déliés du Serment de fidélité qui nous attachoit à nos anciens Maîtres, nous allons lui rendre nos premiers hommages, & faire des vœux sinceres pour la conservation de ses jours, & pour la prospérité de son Regne.

Nous nous acquitterons des mêmes devoirs envers S. M. T. C. dans la juste esperance où nous sommes, qu'ayant toujours vécu jusques-à présent sous les Loix d'une douce domination, & malgré le changement actuel, devant encore continuer de vivre heureux, cet auguste Monarque reconnoîtra qu'il est autant de sa justice que de sa bonté, de nous faire jouir à jamais d'un bonheur qu'il trouvera fondé sur une aussi longue & aussi constante possession.

Nous avons déjà cet avantage, que les deux Puissances de concert ont fait choix d'un Ministre également éclairé, sage & bienfaisant.

Comme il est le dépositaire de leur Autorité, il ne vient parmi Nous, que pour y seconder leurs favorables intentions, qui se trouvent heureusement conformes avec la bonté de son caractère : il y procurera la Paix, la justice, l'abondance ; & Nous devons d'autant mieux augurer de son Administration, que par son équité & par sa prudence, il a déjà scû meriter l'applausissement & les regrets publics, en quittant une Province dont l'Intendance lui avoit été confiée par un Roi qui n'élève que de dignes Sujets, & qui ne recompense que la vertu.

A ces Causes, Nous requerons qu'Acte Nous soit donné de la lecture & publication des pleins pouvoirs, Lettre de Cachet, & Procès Verbal dont il s'agit, ordonné qu'ils seront registrés és Registres de la Cour, pour être exécutés suivant leur forme & teneur, &

y avoir recours le cas échéant ; & que Copies d'iceux dûëment collationnées seront envoyées dans tous les Bailliages & Sièges ressortissans nuëment à la Cour , pour y être pareillement lus, publiez, registrez, & exécutez ; enjoint à nos Substituts sur les lieux d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour au mois.

Ensuite de ces requisitions du Procureur - Général, on fit lecture des Lettres Patentes du Roy de Pologne, pour la prise de possession du Duché de Lorraine, que voici.

**S**TANISLAS par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Russie, Prusse, Mazovie, Samogitie, Kiovie, Volhinie, Podolie, Podlachie, Livonie, Smolensko, Severie, Czernickow, Duc de Lorraine & de Bar : A tous presens & à venir ; Salut. Les Traitez & Conventions qui ont été signez par les Ministres Plenipotentiaires du Roi Très - Chrétien, nôtre très-cher & très-ami Frere & Gendre, & par ceux de l'Empereur que Nous avons acceptez ; Nous ayant transmis la Souveraineté & propriété actuelle des Duchez de Lorraine & de Bar, Terres, Fiefs & Seigneuries qui en dépendent, connoissant le fidele astachement que nos nouveaux Sujets ont eu jusques à present pour les Ducs nos Prédecesseurs, & esperant que Dieu qui destine à son gré les Sceptres & les Couronnes, disposera les cœurs des Sujets qu'il Nous a soumis, à nous rendre avec zèle & fidelité l'obéissance qu'ils nous doivent comme à leur seul & légitime Souverain ; notre premier soin est de leur donner des marques de nôtre affection paternelle, en déclarant dès-à-present que notre intention est de conserver les Privileges de l'Eglise, de la Noblesse, & du Tiers Etat, les annoblissemens, graduations & concessions d'honneur faites par les Ducs nos Prédecesseurs,



cesseurs, le tout conformément à la Convention du 28. Août de l'année dernière : A ces causes, de l'avis de notre Conseil, de nôtre certaine science, pleine puissance & autorité Royale ; voulant, en vertu des articles préliminaires de la paix, arrêter & signer le 3. Octobre 1735. par les Ministres Plénipotentiaires de notredite Frere & Gendre, & ceux de l'Empereur, & les Traitez & Actes faits en consequence les 11. Avril & 28. Août de l'année dernière, nous mettre en possession actuelle & réelle, comme de fait nous déclarons par ces Présentes, que nous prenons actuellement & réellement possession du Duché de Lorraine & des Terres, Fiefs & Seigneuries, droits & revenus qui en dépendent, sans aucune exception, pour les posséder en toute Souveraineté, ainsi, & de même que les Princes de la Maison de Lorraine en ont joiû, pû & dû joiûir, nous avons donné nos pleins-pouvoirs au Sr. de la Galaziere, Conseiller és Conseils du Roi Très-Chrétien, notre très-cher & très-ami Frere & Gendre, Maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel, & au Sr. de Meczek, Maréchal de nôtre Cour, à l'effet de se transporter incessamment en notre bonne Ville de Nancy, pour y recevoir en notre nom les sermens de fidélité des Présidens, Conseillers, & gens tenans notre Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, tant pour eux que pour les Officiers des Jurisdictions inférieures, ressortissantes en ladite Cour, médiatement ou immédiatement, & tous les autres Sujets desdits Duchez, ses Jurisdiciables, au jour qui leur sera indiqué par nosdits Commissaires : Voulons que quant à present les Officiers de notredite Cour, ceux des Baillages, Prévôtex, Grueries, & autres Jurisdictions ; comme aussi les Receveurs particuliers des Finances, Notaires, Tabellions, Gardenottes, & tous autres Juges, Officiers actuellement établis dans l'étendue du Ressort de ladite Cour, pour l'administration de la Justice,

Justice, Police, & Finances en titre d'Office, ou par commission, continuent d'exercer sous nôtre autorité les fonctions de leurs Charges, Office ou Commissions, jusqu'à ce qu'il en soit autrement par Nous ordonné, & de jouir des honneurs, profits & émolumens qui leur sont attribuez, sans être tenus de prendre de nouvelles Provisions, Commissions ou autres Lettres, dont nous les dispensons quant à present. Enjoignons aux Juges & autres nos Officiers, dans tous les cas sur lesquels nos intentions n'auront pas été expressément déclarées par nos Edits, Déclarations & Arrêts de nôtre Conseil, de se conformer aux Ordonnances & Reglemens des Ducs nos Predecesseurs, notamment à ceux de nôtre très-cher & très-amé Frere le Duc de Lorraine & à ceux du Duc Leopold son pere, de glorieuse mémoire. Coutumes, Stiles & Usages, jusques à present observez dans notredit Duché de Lorraine & Barrois. Voulons au surplus que les Traitez & Concordats faits entre les Ducs nos Predecesseurs, & les Princes & Etats voisins soient observez & executez selon leur forme & teneur, & que les differens Ordres de nosdits Duchez continuent de jouir des prerogatives, immunités & autres distinctions dans lesquelles ils ont été jusques à present maintenus & gardez.

Si donnons en mandement à nos amez & féaux Conseillers & gens tenans notre Cour Souveraine de Lorraine & Barrois, Baillifs, Prevôts, Gruyers, & à tous autres Juges, Officiers, hommes & sujets qu'il appartiendra, que les presentes ils fassent lire, publier, registrer & afficher par tout où besoin sera, & leur contenu garder & observer inviolablement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens à ce contraires. Car ainsi nous plaît il: En foi de quoi Nous avons à ces presentes Lettres signées de nôtre main, & contresignées par le Secretaire de nos Commandemens,

*des Princes &c. Mai 1737. 357*

*mens, fait apposer nôtre grand Sceau. Donné à Meudon le 18. Janvier 1736. Signé, STANISLAS Roi. Et plus bas, par le Roi. Signé, SIMON SIRUC. Vû au Conseil, signé, CHAUMONT, & scellé du grand Sceau de cire jaune de Sa Majesté au contrescel des Armes du Duché de Lorraine.*

Aprés la lecture des Lettres Patentes, Mr. Toussain de Viray, Avocat Général pour le Procureur Général a dit :

M E S S I E U R S ,

**N**ous demandons pour le Roi *Akte de la lecture & publication des Lettres, & requerons qu'elles soient registrées sur les Registres de la Cour, pour être suivies & executées selon leur forme & teneur, & copies envoyées dans tous les Sieges du ressort, pour y être pareillement lûes, publiées, enregistrées & executées : Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.*

Monsieur le premier Président après avoir pris les voix, a dit :

M E S S I E U R S ,

**N**ous sommes instruits, comme toute l'Europe, de l'amour que la Nation Polonoise a eu pour son Roi, en sacrifiant leurs vies & leurs biens pour se conserver un Roi dont elle connoissoit les vertus & le merite; il nous fait annoncer que la divine Providence nous l'a destiné pour gouverner les Peuples des deux Duchez de Lorraine & de Bar; nous ne saurions mieux temoigner à Sa Maj. nôtre reconnoissance, que par la soumission & la fidelité qu'elle demande de nous. La Cour souveraine sans doute s'y portera avec zele, ainsi que tous les Officiers & sujets, puisque nous trouvons dans l'auguste Personne du Roi toutes les grandes qualitez qu'on peut desirer.

à un Souverain. & nous devons faire des vœux pour la conservation de Stanislas I. Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar, que nous reconnoissons pour nôtre seul légitime Souverain actuel.

Faisant droit sur les requisitions des gens du Roi, la Cour ordonne que les Lettres seront enregistrées sur le Registre de la Cour pour être suivies & exécutées suivant leur forme & teneur, & copies collationnées envoyées dans tous les Sieges du ressort, pour y être pareillement lûes, publiées, registrées & exécutées. Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Ensuite Mr. le premier Président a prêté le serment de fidélité en ces termes.

**N**ous jurons & protestons devant Dieu & sur les saints Evangiles, tant en nos nom & qualité de premier Président de la Cour, que pour tous les Officiers de cette Compagnie, tous ceux des Sieges qui y ressortissent médiatement ou immédiatement dans les Duchez de Lorraine & de Bar, & généralement pour tous les Sujets desdits Duchez nos Jurisdiciables de quelque ordre & condition qu'ils soient, que nous reconnoissons pour nôtre seul & légitime Souverain actuel Stanislas I. par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar, auquel nous promettons fidélité, obéissance & service envers tous & contre tous, sans aucunes exceptions ni restrictions quelconques, étant dechargé de tout serment & devoir de sujet envers le Duc François de Lorraine; promettons expressément d'avoir pour ennemis tous ceux que S. M. aura déclarés tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni leur prêter aucune aide & faveur, directement ni indirectement; au contraire, d'avertir S. M. & ceux qu'il lui plaira nous donner pour Gouverneurs de sa part, de toutes les

les intelligences, menées, intrigues & entreprises qui pourroient aller contre son service, & de remplir loyalement à cet égard & en toutes autres choses les devoirs de bons & fideles Sujets.

Et Mr. le premier Président ayant dit ainsi, Dieu nous aide, & les saints Evangiles, Mr. de la Galaiziere a repeté, en lui prenant les mains, ainsi Dieu vous aide.

Après quoi Mr. de la Galaiziere tenant dans sa main un Sceau d'argent, aux Armes du Roi & de la Province, & le présentant à Mr. le premier Président a dit : Nous vous remettons le Sceau du Roi, pour les Arrêts & autres expéditions de la Cour en être scellez desormais.

Monsieur le Procureur Général à pareillement prêté le Serment de Fidelité en ces termes.

**N**ous jurons & protestons devant Dieu & sur les saints Evangiles, tant en notre qualité de Procureur Général, qu'au nom de tous les Officiers du Parquet de la Cour, & de tous nos Substitués & Jurisdictions qui y ressortissent médiatement ou immédiatement, que nous reconnoissons pour notre seul & legitime Souverain actuel Stanislas I. par la grace de Dieu, Roi de Pologne, Grand Duc de Lithuanie, Duc de Lorraine & de Bar, auquel nous promettons fidelité, obéissance & service envers tous & contre tous sans aucunes restrictions ni exceptions quelconques, étant déchargés de tout serment & devoirs de Sujets envers le Duc François de Lorraine; promettons expressément d'avoir pour ennemis tous ceux que Sa Majesté aura déclaré tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni leur prêter aucune aide & faveur directement ni indirectement; au contraire, d'avertir Sa Majesté & ceux qu'il lui plaira nous donner pour Gouverneurs de sa part, de toutes les intelligences, menées, intrigues & entre-

prises qui pourroient aller contre son service, & de remplir loyalement à cet égard & en toutes autres choses les devoirs de bons & fideles Sujets.

Ensuite Mr. le Procureur Général ayant prononcé ces mots, Ainsi Dieu nous aide & les saints Evangelis, Mr. de la Galaiziere lui ayant pris les mains a répété: Ainsi Dieu vous aide.

Ce fait, le Sr. Toussain de Viray Avocat Général pour le Procureur Général, a dit, Nous requerrons pour le Roi, que le Serment prêté par Mr. le Premier Président & par Mr. le Procureur Général, soit enregistré sur les Registres de la Cour; & que Copies collationnées, soient envoyées dans tous les Sièges du ressort, ensuite des Lettres Patentes, pour y être pareillement lu, publié & enregistré, afin que ce soit chose notoire à tous & à un chacun les Sujets desdits Duchez & dépendances: Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois; & que les Arrêts & autres expéditions de la Cour seront dès ce jour scellez du Sceau de Sa Majesté, présentement remis par ses Commissaires, à Mr. le Premier Président.

Mr. le premier Président ayant repris les voix a dit: *Faisant droit sur les Requisitions des Gens du Roi, la Cour ordonne que lesdits sermens seront enregistrés sur le Registre de la Cour, & que Copies collationnées en seront envoyées dans tous les Sièges du ressort, ensuite des Lettres Patentes, pour y être pareillement lu, publié & enregistré, afin que ce soit chose notoire, à tous & un chacun les Sujets desdits Duchez & dépendances: Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois. Ordonne que les Arrêts & autres Expéditions de la Cour, seront désormais scellez du Sceau du Roi, à Nous remis par les Commissaires de Sa Majesté.*

Et à l'instant, Mrs. les Commissaires de Sa Majesté

des Princes &c. Mai 1737. 361  
jeste, s'étant fait apporter le Registre, y ont signé  
le présent Acte, ainsi Signé, CHAUMONT de la GA-  
LAIZIERE, & MECZEK.

Et par un Acte séparé, la Compagnie & les  
Gens du Roi ont également signé ainsi : Signé,  
de Hoffelize Premier Président, Parizot Président,  
Mahuet Conseiller Prêlat Bouzey Conseiller Pré-  
lat, Hurault Doyen des Conseillers de la Cour de  
Malvoisin, de Lombillon, Baudinet, Sarazin,  
Abram, Henri de Pont, Viriet de Remicourt du  
Puy, Reboucher, Rouot, Kiecler, Rognier, Cucil-  
let de Saffais Antoine Conseiller Clerc, Feriet,  
Fisson du Montet, de Lombillon, Serre, Grande-  
mange, Floriot Foli de Morey, de Mainbourg Bau-  
dinet de Courcelles, de Bourcier de Monivieux Pro-  
cureur Général, Toustain de Viray, Avocat General,  
Prugnon l'aîné Doyen des Substitués, Drouville, Mar-  
col l'aîné, de Thomerot, Didier, l'aîné Rheyne, Mar-  
col le jeune Didier le jeune, & Vaulvin Greffier.  
Preins-pouvois de Mr. de la GALAIZIERE en qua-  
lité de Commissaire du ROY Très Chrétien,  
pour la prise de Possession éventuelle du Duché  
de Lorraine.

**L**OUIS par la grace de Dieu, Roi de France &  
de Navarre: A tous ceux qui ces présentes Let-  
tres verront: SALUT Les mêmes Traités & Con-  
ventions qui ont assuré a notre très cher & très-  
amé Frere & Beau Pere le Roi de Pologne Stanislas  
Premier, la possession des Duchez de Lorraine &  
de Bar, en ayant stipulé la reversion à Nous & à  
notre Couronne en pleine Souveraineté après le décès  
de notredit Frere & Beau Pere, & étant neces-  
saire qu'en même-tems que les Commissaires de no-  
redit Frere le Roi de Pologne prendront en son  
Nom possession, soit du Duché de Bar, soit aussi  
du Duché de Lorraine, & qu'ils recevront pour

lui le Serment actuel de ses nouveaux Sujets , le même Serment soit prêté éventuellement à Nous & à notre Couronne , voulant de notre part y pourvoir sans aucun retardement ; pour ces Causes , & autres bonnes considérations à ce Nous mouvant , Nous avons choisi , commis & nommé , choisissons , commettons & nommons par ces Présentes signées de notre main , nôtre amé & féal Conseiller en nos Conseils, Maître des Requêtes Ordinaire de notre Hôtel, le Sieur de la Galaziere , & lui avons donné & donnons plein-pouvoir , commission & mandement spécial de recevoir en nôtre nom le Serment de Fidelité éventuel des Sujets , soit du Duché de Bar , soit aussi de celui de Lorraine , & de faire à ce sujet tout ce qui sera nécessaire , voulant qu'il agisse en cette occasion avec la même autorité que Nous ferions & pourrions faire si Nous y étions presens en Personne, encore qu'il y eût quelque chose qui requît un Mandement plus spécial que ce qui est contenu en ces Présentes. Car tel est Notre plaisir. En Témoin de quoi Nous avons fait sceller ces Présentes , données à Versailles le treizième jour de Janvier l'An de Grace 1727. & de notre Regne le vingt deux. Signé , LOUIS, Et fut le replis , par le Roi, CHAUVELIN. Scellé du grand Seau de Cire jaune.

Après la lecture des Pleins pouvoirs, le Sr. Toussain de Vitay Avocat Général pour le Procureur Général a dit : Mrs. Nous demandons pour le Roi Aête de la lecture & publication des Lettres, & requérons qu'elles soient registrées sur les Registres de la Cour pour être suivies & exécutées suivant leur forme & teneur , & Copies envoyées dans tous les Sièges du ressort , pour y être pareillement lûes : publiées, enregistrées & exécutées ; Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Mr. le premier Président après avoir pris les  
voix



voix a dit : Oui les Conclusions des Gens du Roi & y faisant droit, la Cour ordonne que lesdites Lettres seront enregistrées sur ses Registres pour être suivies & exécutées selon leur forme & teneur, & Copies envoyées dans tous les Sièges du ressort de la Cour pour y être pareillement lûes, publiées, révisées & exécutées; Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Ensuite Mr. le premier Président a prêté Serment de fidélité, en ces termes.

**N**ous jurons & protestons devant Dieu, & sur les saintes Evangiles, tant en notre qualité de Premier Président de la Cour Souveraine, que pour tous ses Officiers, ceux des Sièges qui y ressortissent, & généralement tous les Sujets Juridiciables des Duchez de Lorraine & de Bar, de quelque ordre & condition qu'ils soient, que Nous reconnoissons pour notre seul & légitime Souverain éventuel LOUIS XV. par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, & ses Successeurs ausdits Royaumes; promettons dès à présent comme pour lors, qu'arrivant le décès du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, notre seul Souverain actuel, Nous garderons & rendrons à Sa Majesté Très-Chrétienne, la même fidélité, obéissance & service dont nous sommes tenus envers notre Souverain Seigneur actuel: Nous promettons expressément d'avoir pour ennemis tous ceux que S. M. T. C. aura déclaré tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni leur prêter aucune aide ou faveur, directement ni indirectement; au contraire d'avertir S. M. & ceux qu'il lui plaira Nous donner pour Gouverneurs de sa part, de toutes les intelligences, menées, intrigues & entreprises qui pourroient aller contre son service; & de remplir loyalement à cet égard & en toutes autres choses, les devoirs de bons & fidèles Sujets,

Et Mr. le premier Président ayant dit ensuite. Ainsi Dieu nous aide, & les Saints Evangiles, Le Commissaire du Roi en lui tenant les mains a répété: Ainsi Dieu vous aide.

Mr. le Procureur Général a pareillement prêté Serment de Fidelité en ces termes.

**N**ous jurons & protestons devant Dieu, & sur les saints Evangiles; tant en notre qualité de Procureur General, que pour tous les autres Officiers du Parquet de ia Cour, & pour nos Substitués & Jurisdictions que y ressortissent, que nous reconnoissons pour notre seul & legitime Souverain éventuel LOUIS XV. par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre, & ses Successeurs ausdits Royaumes; promettons dès à present comme pour lors, qu'arrivant le décès du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, notre legitime Souverain actuel, Nous garderons & rendrons à S. M. T. C. la même fidelité, obéissance & service dont Nous sommes tenus envers notredit Souverain Seigneur actuel. Nous promettons expressément d'avoir pour ennemis tous ceux que S. M. T. C. aura déclarés tels, de n'avoir aucune intelligence avec eux, ni leur prêter aucune aide au faveur directement ni indirectement, au contraire d'avertir S. M. & ceux qu'il lui plaira Nous donner pour Gouverneurs de sa part de toutes les intelligences, menées, intrigues & entreprises qui pourroient aller contre son service, & de remplir loyalement à cet égard, & en toutes autres choses, les devoirs de bons & fideles Sujets.

Ensuite Mr. le Procureur Général ayant prononcé ces Mots: Ainsi Dieu nous aide & les Saints Evangiles.

Le Commissaire du Roi lui ayant pris les mains, a repeté: Ainsi Dieu nous aide.

Ce fait, le Sr. Toustain de Viray Avocat Général  
pour

pour le Procureur Général, a dit. Nous requérons pour le Roi. que le Serment prêté par Mr. le premier Président, & par Mr. le Procureur Général, soit enregistré sur les Registres de la Cour; & que Copies collationnées soient envoyées dans tous les Sieges d'it Ressort, ensuite des Lettres de plein-Pouvoir, pour y être pareillement lu, publié & enregistré afin que ce soit chose notoire à tous & un chacun les Sujets desdits Duchez de Lorraine & de Bar, & dependances. Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Mr. le Premier Président ayant pris les voix, a dit: Faisant droit sur le Requistoire des Gens du Roi, la Cour ordonne que lesdits Sermens seront enregistrés sur les Registres de la Cour; & que Copies collationnées seront envoyées dans tous les Sieges du Ressort ensuite des Lettres de plein-pouvoir, pour y être pareillement lu, publié & enregistré, afin que ce soit chose notoire à tous & un chacun les Sujets desdits Duchez de Lorraine & de Bar, & dépendances. Enjoint aux Substituts d'en certifier la Cour au mois.

Et le Registre ayant été rapporté à Mr. le Commissaire de S. M. il a signé, CHAUMONT de la GALAZIERE.

Et par un Acte séparé, la Compagnie & les Gens du Roi ont également signé. Ainsi Signez, de HOFFELIZE Premier Président, Parizot Président, Mahuet Conseiller Prêlat; Bouzey Conseiller Prêlat; Hurault Doyen des Conseillers de la Cour, de Malvoisin, de Lombillon, Baudinet, Sarazin, Abram, Henri de Pont, Viriet de Remicourt, du Puy, Reboucher, Rouot, Kiecler, Roguier, Cuelliet de Saffais. Antoine Conseiller Clerc, Feriet, de Fiffon du Montet, de Lombillon le jeune, Serre, Grandemange, Floriat, Foly de Morey, de Maimbourg, Baudines

Baudinet de Courcelles, de Bourcier de Montureux  
 Procureur General, Toussain de Viray Avocat General,  
 Prugnon l'aîné, Doyen des Substitués, Drouville, Mar-  
 col l'aîné, de Thomevor Didier l'aîné, Rheyne, Marcol  
 le jeune, Didier le jeune, & Vaultrin Greffier.

IV. Ce n'est pas sans effusion de larmes de la part des assistans qu'on a fait la lecture de toutes ces piéces. Nous avons crû n'en pas devoir obmettre, afin de ne rien laisser désiter sur les circonstances d'une cérémonie si remarquable pour l'Histoire. On a copié à cet effet un Extrait imprimé des Registres de la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois; & c'est tout ce qu'on en pouvoit donner ce mois-ci. Nous réservons pour le suivant, celui des Registres de la Chambre des Comptes, Cour des Aides & Cour des Monoyes; de même que quelques autres piéces, comme des Harangues &c. La prise de possession étant achevée, les Troupes Françoises rentrent dans la Ville & reprisent leurs Postes. Ensuite tout le Conseil suivit Mrs. de la Galaziere & de Meczeck à l'Eglise Primatiale, où l'on chanta le *Te Deum* au bruit de plusieurs salves du Canon. On y dit pour la première fois *Domine, salvum fac Regem*, au lieu de *Ducem*; & dans l'Oraison, *Stanislao Regi nostro*, au lieu de *Francisco Duci nostro*, ce qui arracha de nouvelles larmes.

C'est par là que s'est terminée la cérémonie de la prise de possession des Etats de S. A. R. le Duc de Lorraine, actuellement pour le Roi de Pologne Stanislas I., & éventuellement pour la Couronne de France. Le nouveau Souverain dont les peuples ont à se promettre le plus pacifique de tous les Gouvernemens, commence dès-à-présent à leur en donner des marques, ayant déjà déclaré diverses graces dont la Cour de France a jugé à propos de gratifier quelques

quelques Sujets. Sa Majesté est à Luneville depuis le 5. Avril, & la Reine son Epouse y étoit attenduë dans le cours du même mois.

---

## E S P A G N E.

1. **O**N se dispensera ce mois-ci de former un *Fin des différens entre Madrid & de Lisbonne*, pour le peu d'étenduë des *l'Espagne & matieres* qu'elles fournissent, quoique remarquables, *le Portugal*. puisqu'enfin on en est venu à trancher le noeud des difficultés qui les divisoient, par un projet d'accommodement dressé en France, de concert avec l'Ambassadeur de Sa Maj. Cath. & le Ministre du Roi de Portugal. Le Courier Banniere est venu de Paris au *Pardo* avec ce projet d'Accommodement. Il s'y est tenu depuis quelques Conférences, & le 23. Mars les différends entre les deux Cours y furent réglés par l'interposition des Puissances Médiatrices. Mr. Keene, Ministre d'Angleterre dépêcha le lendemain un Exprés à Lisbonne pour informer de cette nouvelle l'Amiral Norris, Commandant de la Flotte Angloise dans le Tage, & qui n'attendoit qu'un pareil avis, pour mettre à la voile vers l'Angleterre. Le 25. le Marquis de Vaugrenan, Ambassadeur du Roi Très- Chrétien, renvoya le Sr. Banniere à Versailles. En conséquence de cet arrangement, on ne doit plus douter que les Domestiques des Ministres d'Espagne & de Portugal, qui ont été enlevés & emprisonnés au sujet des troubles qui viennent de cesser, ne soient incessamment remis en liberté. On s'étoit d'autant plus attendu à cet accommodement, que les Troupes Espagnoles qui étoient sur les frontieres de Portugal, avoient déjà reçu ordre de s'en éloigner pour revenir dans l'intérieur du Royaume.

Le

II. Le 14. du même mois, veille de l'anniversaire de la naissance de l'Infant Don Philippe qui est entré dans la 18. année de son âge, le Roi, en considération de la grande capacité de ce Prince, qui dans un âge si peu avancé, a déjà donné des marques de ce qu'on en doit espérer un jour, le nomma Amiral-Général d'Espagne & de toutes ses Forces Maritimes avec une pension de deux cens mille Ducats par an, Sa Majesté s'y étant d'autant plus volontiers déterminée, qu'elle a cru que le bien de son Royaume, & celui de son service le demandoit. Le lendemain les Ducs de Montemar, de Grenade-Ega, & de Terranova se couvrirent devant le Roi en qualité de Grands d'Espagne; & Sa Maj. , pour récompenser les services rendus à la Couronne par le Duc de Montemar, le déclara le même jour premier Ministre de la Guerre, sur le même pied que le feu Marquis de Bedmar a possédé ci-devant cet Emploi, en lui accordant une pension de 25. mille pièces de huit.

#### A R T I C L E IV.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **L**ombardie. Toutes les Troupes Impériales destinées à occuper la Toscane, y sont actuellement. Elles consistent en 5000. hommes d'Infanterie & 1000. de Cavalerie. Le Baron de Wachtendonck en est Commandant en Chef, ayant depuis peu reçu sa Patente de Vienne en cette qualité. Il confère journellement avec les Ministres du Grand Duc, pour régler, entre autres, l'exemption des Impôts qu'il demande

demande en faveur des Troupes Impériales. Il paroît que le Gouvernement seroit assez porté à y consentir, si l'on trouvoit un moyen d'empêcher les fraudes que cela pourroit occasionner au préjudice des Fermes. Ce Général a conclu au commencement de Mars le Traité de Famille dont nous avons fait mention il y a quelques mois, en faveur du Duc de Lorraine, sur le même pied qu'il a été conclu ci-devant en faveur de l'Infant Don Carlos.

II. Le Secrétaire du Prince de Craon, Ministre Plénipotentiaire du Duc de Lorraine, est arrivé à Florence, de même que le Marquis Fogliani, qui y est venu en qualité de Ministre du Roi des deux Siciles. Ce dernier a gardé l'*incognito* jusqu'à la fin de Mars, qu'il n'avoit encore donné part de son arrivée qu'au Ministre de France.

Les Espagnols ont des Garnisons assez nombreuses dans les Places sur les côtes du Grand Duché qui sont conservées à l'Infant Don Carlos, Roi de Naples, & font travailler en toute diligence aux Fortifications de Piombino. Comme cette Place est limitrophe de ce Duché, & que la Cour de Naples a dessein d'en augmenter la Garnison, on a jugé à propos de faire partir le 10. Mars deux Bataillons d'Impériaux de celle de Livourne, pour aller en quartiers à Sienne.

IV. *Milan.* Quatre Régimens Impériaux de ceux qui sont dans le *Milanez* ont eu ordre de se mettre incessamment en marche vers la Hongrie. Il y en a deux d'Infanterie & deux de Cavalerie; on a dû les embarquer sur le Pô pour être ensuite transportés à *Trieste*. Le aparence de la guerre contre les Turcs, qui redeviennent sérieux, ont donné lieu à cet ordre.

Le Comte de Traun, Gouverneur - Général de ce Duché, après avoir reçu un Acte de Vienne qui l'autorise

torité à prendre possession des Etats de *Parme* & de *Plaisance*, partit le 22. Mars de *Milan* pour *Plaisance*, afin d'y exécuter sa commission. Il a dû se rendre delà à *Parme*, ensuite à *Mantouïe*. Ce dernier Duché devant être annexé comme les deux autres à celui de *Milan*. Le Marquis Visconti est aussi parti pour Rome en qualité d'Ambassadeur du Sénat de *Milan*, pour prier le Pape de disposer à l'Archevêché de cette Ville en faveur d'un sujet Milanois. On se persuade à présent que le Cardinal Borromée sera revêtu de cette Dignité : D'autres disent toujours que ce sera Mr. Stampà.

*Les Vénitiens veulent prendre part à la guerre des Turcs à certaines conditions.*

V. *Venise*. Les apparences d'une ouverture de négociations pour la Paix entre la Czarine & la Porte-Ottomane, sembloient avoir mis quelque relâche dans les préparatifs de guerre ; mais à présent que la rupture entre l'Empereur & les Turcs paroît de nouveau certaine par le refus que le Grand Seigneur continuë à faire de donner à la Russie la satisfaction qu'elle demande ; on continuë ici toutes sortes d'armemens, tant pour se mettre en état de défense, que pour attaquer. Outre les Troupes en grand nombre qu'on a déjà envoyées en Dalmatie, il en arrive encore tous les jours de Terre - Ferme que l'on fait pareillement transporter dans le Levant avec de la grosse Artillerie, & Mr. François Diedo, Provéditeur Général de la Flotte, fait état de s'y rendre aussi incessamment avec plusieurs autres Commandans.

La République, sans autre réquisition de la part de l'Empereur, n'auroit pas manqué de prendre part à la guerre des Turcs. La Morée qui lui tient si fort à cœur est un engagement assez puissant à cet effet ; & il est clair qu'elle ne cheroit depuis long-temps que l'occasion de voir la Porte attaquée par l'Empereur, pour se saisir d'une occasion semblable, afin de se porter à reprendre cette Province ; voici cependant de quelle manière elle a crû devoir s'ou-



vrir. Le Prince Pio, Ambassadeur de l'Empereur, ayant eu ordre de l'engager à se mettre en état de seconder S. M. I. dans la prochaine guerre contre les Turcs, & de sçavoir quel nombre de Troupes elle pourra mettre en campagne, a jugé à propos, avant de presenter un Mémoire à ce sujet, de presenter les Membres du Sénat, afin de ne point faire une démarche infructueuse. Le Conseil qu'on nomme *Pregadi* s'étant assemblé le 13. Mars, on y délibéra sur les ouvertures faites à quelques Sénateurs par le Prince Pio, & le résultat en fut, qu'après la réception du Mémoire de ce Ministre, on lui répondroit que la République est très-disposée à prendre part à la guerre contre les Turcs; mais qu'avant de contracter de nouveaux engagements à ce sujet, elle souhaitoit d'être informée des sentimens de l'Empereur tant sur les opérations de l'Armée Vénitienne, que sur les conquêtes, que la République se réservera pour se dédommager des dépenses de la guerre; comme aussi sur les sûretés qu'on en pourra donner au Gouvernement, afin qu'il ne se trouve pas exposé aux désagrémens de la précédente guerre contre les Turcs.

VI. Le Procureur Emo est nommé pour aller en qualité d'Ambassadeur de la République, reconnoître le Roi Auguste III. comme Roi de Pologne. Mr. Guillaume Corner va en la même qualité, résider à la Cour de Madrid. On doit aussi élire un Ambassadeur qui ira reconnoître l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles, dès que ce Prince aura notifié au Sénat son avènement au Trône de ces deux Royaumes, les difficultés par rapport au titre que Sa Majesté Napolitaine doit donner à la République dans sa Lettre de notification, étant levées.

VII. *Genes*. Le bruit répandu que le Seigneur *Theodore Baron de Nenhoff* étoit retourné

en Corse avec quelques Tarranes chargées de Troupes & de munitions de guerre, ne se confirme pas : Mais il est vrai que les rebelles qui s'opiniâtrent de plus en plus contre la République en continuant leurs desordres, reçoivent de tems en tems des provisions & des munitions de guerre par des Bâtimens Catalans; ce que l'on se flatte de voir cesser sur des instances qui ont été faites à ce sujet à la Cour d'Espagne. La République ayant d'ailleurs résolu de faire de plus grands efforts que jamais pour mettre fin, s'il est possible, à cette guerre intestine, a fait partir depuis peu pour l'Isle toutes les Compagnies de Grisons qu'elle a prises à sa solde, quantité de recrues, d'argent de munitions &c., & a fait publier le Placard qui met à prix la tête du Baron de Neuhoff & de ses principaux adhérens. Voici la teneur de cette pièce.

**N**ous Doge, Gouverneurs & Procureurs de la République de Genes &c.

D'autant que par un effet de notre juste indignation contre Theodore de Neuhoff qui par un attentat infâme s'est intrus dans notre Royaume de Corse, avec le dessein formé de le subjuguier, nous nous déterminâmes par nôtre Edit du 9. Mai dernier à manifester au public ses actions abominables, & à le déclarer auteur des nouveaux tumultes, seducteur des peuples, perturbateur du repos public, coupable de haute trahison & de Leze Majesté au premier chef, & comme tel digne de toutes les punitions prescrites par nos loix; déclarant pareillement dignes des mêmes punitions, comme Criminels de Leze-Majesté, & Perturbateurs du repos public tous ceux qui lui prêteroiert secours ou assistance, ou qui le suivroient : Et comme il a été suffisamment verifié que le Docteur Sebastien Costa, Joseph, son fils, & Michel

Durazzo

Dürazzo Fozzani, nos Sujets de Corse, après avoir commis des crimes & des excès scandaleux au préjudice de la tranquillité publique & particulière, & fomenté de la manière la plus exécrationnable, la rébellion dans notre Royaume, en détournant nos Sujets de la fidélité qu'ils doivent à leur Prince naturel, ont suivi ouvertement Theodore, & qu'ils lui ont prêté toute assistance; c'est pourquoi nous les déclarons par la présente Criminels de Lèze-Majesté & perturbateurs de la tranquillité publique & particulière, & que comme tels ils ont encouru les peines ci-dessus mentionnées. Et afin que nous puissions parvenir d'une manière efficace au but que nous nous proposons, en faisant châtier exemplairement lesdits Theodore de Neuhoff, Costa pere & fils, & Michel Durazzo Fozzani par leurs attentats & excès execrables, Nous avons jugé que rien ne pouvoit mieux procurer cette juste fin que l'offre d'une récompense pour leur destruction, si avantageuse à la République universelle des Nations, & qui puisse servir d'exemple aux Sujets pervers & malintentionnés envers leurs Princes & Souverains. C'est pourquoi nous avons résolu de donner une récompense de 2000. scudis d'argent, à celui qui remettra entre les mains de notre Justice, ou qui tuera quelqu'une des susdites Personnes, laquelle somme sera promptement payée par les Inquisiteurs d'Etat, avec promesse de tenir secret le nom de celui qui aura tué ou remis entre nos mains quelqu'une des personnes ci-dessus mentionnées &c.

VIII. Naples. On a fondu depuis peu dans l'Arсенal de cette Ville 24. pieces de Canon qui ont parfaitement bien réussi. On y travaille à présent à fondre divers Mortiers, après quoi on fondra l'Artillerie destinée pour les Forteresses du Royaume. C'est ce qui est réglé. On a réglé aussi d'établir un meilleur

meilleur ordre dans l'État Militaire, les Finances & le Commerce; à cette fin l'on a proposé divers projets au Gouvernement qui sont le sujet de différentes conférences qui se tiennent au Palais entre les Ministres du Roi.

Le Cardinal Aquaviva, & les deux Ministres de Rote Espagnols, que les differends entre le Sr. Siegè & les Cours de Madrid & de Naples avoient attirés dans cette Capitale, sont retournés à Rome, où l'on travaille à terminer le reste des difficultés.

IX. *Rome.* Le Pape a nommé plusieurs Cardinaux pour mettre la dernière main à l'accordement entre cette Cour & celles de Madrid & de Naples dont on vient de parler. Le 10. Mars il y eut à ce sujet une Congrégation extraordinaire chez le Cardinal Firrau, Secrétaire d'État: elle étoit composée des Cardinaux Spinola, Corradini, Porzia, Corsini, Gentile, & Spinelli; ce dernier se rendit ensuite chez le Cardinal Aquaviva qui étoit revenu de Naples, pour lui donner part de ce qui s'y étoit passé. Ces Cardinaux continuent leurs conférences sur la même affaire; mais tout ce qui s'y passe, est tenu fort secret. On sçait cependant qu'une des difficultés qui en arrête la conclusion, est qu'on exige de la part de leurs Eminences que le Cardinal Cinfuegos se démette de son Archevêché de *Monreale* en Sicile. Les Cardinaux Aquaviva & Belluga confèrent d'un autre côté avec le Cardinal Spinelli; & Mr. Galliani, Grand Aumônier de l'Infant Don Carlos, Roi des deux Siciles, arrivé ici depuis peu, assiste à leurs Conférences. On y délibère principalement sur ce qui regarde la Jurisdiction Ecclésiastique dans les Royaumes de Naples & de Sicile qu'on voudroit aussi régler avant de conclure l'accordement. Le Cardinal Spinelli qui est comme Médiateur dans cette affaire, rapporte aux Cardinaux Ministres ce qui se passe dans

dans les conférences avec les Cardinaux Belluga & Aquaviva, & communique à ces derniers les résolutions qui se prennent dans les Congrégations des Cardinaux Députés.

Le 13. Mars il y eut au Quirinal une Congrégation préparatoire des Sacrés Rites pour la sanctification de la Bienheureuse Catherine Fieschi de Genes, dont le Decret sera publié dans la premiere Congrégation qui se tiendra devant Sa Sainteté.

X. On a reçu avis de *Chamberi*, que le Roi de Sardaigne y avoit consommé le premier Avril son Mariage avec la Princesse de Lorraine, & qu'il y avoit eu à cette occasion de grandes réjouissances. Le 7. Leurs Majestés ont dû partir pour se rendre à Turin.

## ARTICLE V.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.*

I. **V**ienne. On touche presentement à l'ouverture de la Campagne pour agir contre les Turcs, malgré l'esperance que des négociations prochaines pouvoient faire concevoir d'un accommodement entre la Russie & la Porte Ottomane. Si le Grand Seigneur a nommé ses Plénipotentiaires au Congrès futur de *Soroka* en Moldavie, l'Empereur en a fait autant, & la Czarine n'a pas hésité à suivre cet exemple; néanmoins si l'on parvient à un accommodement, ce ne sera vraisemblablement que les armes à la main, puisque l'on est prêt de toutes parts à commencer les opérations : Les résolutions sont prises d'en user de la sorte pour obliger la Porte d'accepter

les conditions de paix qui lui ont été proposées, & dont les principales sont, “ que la Russie conservera „ *Asoph* à perpetuité : Qu’il ne sera point permis „ aux Turcs de bâtir aucun Fort de ce côté-là, & „ qu’il sera libre aux Russiens d’attaquer & de châ- „ tier les Tartares, s’ils continuoient à faire des „ courses, sans que cela pût être regardé comme „ une infraction de la paix. „

II. L’Armée de l’Empereur qui s’assemble du côté de *Peterswaradin*, sera de 80. mille hom. avec les Régimens qui s’y doivent rendre encore de la Lombardie & d’ailleurs, & quelques Troupes auxiliaires de Saxe & de *Wolffembuttel*. La plupart des Généraux nommés en bon nombre pour la commander, y sont déjà arrivés. Ce ne sera point le Comte de *Palfi* qui la commandera en chef : Il s’en est, dit-on, excusé sous prétexte de son grand âge ; ainsi, il y a aparence que le Comte de *Seckendorff* pourra bien être nommé Général. Velt. Marechal, & en avoir le principal Commandement, peut-être, sous les ordres de S. A. R. le Duc de Lorraine, qui étant Viceroi de Hongrie, se mettra à la tête de la Noblesse de ce Royaume. On prend sujet d’avancer ceci, sur ce que cette Noblesse a consenti, à la réquisition de la Cour, de monter à cheval pour agir à ses dépens contre les Turcs en cas de guerre, conformément aux anciennes Loix de Hongrie, & que ces Loix stipulent en même-tems que le Roi de Hongrie doit, dans une telle conjoncture, se mettre à la tête de la Noblesse.

III. Comme on envoie beaucoup de grosse Artillerie à l’Armée, on compte qu’il y aura d’abord un Siège, qui pourroit bien être celui de *Widin* : Les sommes nécessaires à cet effet, & pour les fraix de la Campagne, sont prêtes, tous les magazins en Hongrie bien pourvus ; & il n’y a d’ailleurs de mesures qui

qui ne soient prises pour pousser cette nouvelle guerre, qui prend son sujet de la Russie, avec toute la vigueur possible, & faire repentir la Porte de son refus dans lequel elle persiste d'accorder *Afopb* à cette Couronne; ce qui est bien éloigné de ce que nous dîmes le mois passé des dispositions où le Grand Seigneur paroïssoit être de lui céder non seulement cette place, mais de faciliter encore l'ouvrage de la paix par d'autres articles sur lesquels il se relâcheroit.

IV. La cause de la rupture prochaine se manifestant clairement par la Lettre que nous avons rapportée du Comte de Königsegg, Président du Conseil de Guerre, au Grand Vizir, par la réponse de ce premier Ministre de la Porte, & une autre Lettre du Comte de Königsegg, qui a encore eu la réponse; nous avons jugé, par préférence à toute autre matière de placer ici ces pièces, ou leur substance, afin que le Lecteur, qu'on pourra entretenir dans la suite sur les événemens que la Guerre lui présentera, soit au fait de ce qui l'a occasionné. On a dit dans le dernier Journal que la réponse si long-tems attendue du Grand Vizir au Comte de Königsegg, étoit enfin arrivée à Vienne. Ce Ministre s'y déclare avec beaucoup de réserve, ou plutôt ne s'y déclare sur rien, comme on va le voir, puisqu'elle porte en substance :

“ Qu'ayant reçu par les mains de Mr. Dahlman  
„ la Lettre que le Comte de Königsegg lui a écrite  
„ le 5. Decembre dernier, il l'avoit lûe avec em-  
„ pressement, & avoit trouvé qu'elle contenoit trois  
„ points principaux : Que le premier regardoit les  
„ plaintes faites par la Russie : Que dans le deu-  
„ xième il est proposé de la part de l'Empire Ro-  
„ main, comme Allié de la Russie, sans préjudice  
„ néanmoins de personne, de rétablir avant la fin  
„ de l'hyver la paix & l'union entre l'Empire Otto-

man & celui de Russie : Et que dans le troisième il est fait mention du renouvellement & de la prolongation de la paix qui subsiste entre la Porte Ottomane & l'Empire Romain.

„ Que le Grand Vizir regardant le troisième point comme le plus important, il y repondoit premièrement : Que la Porte - Ottomane, considérant l'amitié qui subsiste entr'elle & la Cour Impériale, comme sainte & inviolable, demande non seulement que cette amitié soit renouvelée & prolongée, ainsi que le Grand Vizir s'en est déjà expliqué avec Mr. Dahlman; mais que Sa Hautesse souhaite & demande qu'on établisse pour l'avenir l'harmonie la plus parfaite & la correspondance la plus étroite entre les deux Cours, afin d'augmenter la bonne amitié pour la prospérité réciproque des deux Empires; & que pour affermir la confiance mutuelle, on ne doit point cesser d'envoyer & de recevoir des Lettres de part & d'autre dans les affaires importantes, afin de pouvoir délibérer & agir de concert.

„ Quant au premier Point, le Grand Vizir dit, qu'il a déjà répondu aux plaintes des Russiens d'une manière convaincante; & ajoute que comme la Russie a commencé la Guerre, & fait irruption sur les Terres Ottomanes, sans aucune communication préalable & sans attendre de Réponse, elle a rompu elle-même les Négociations qu'on vouloit entamer pour parvenir à un accommodement. Qu'ainsi, il lui paroissoit inutile de répondre & de se justifier sur les plaintes faites par les Russiens; mais que cependant il vouloit bien à cet égard s'en rapporter à l'équité de la Cour Impériale.

„ A l'égard du deuxième Point, le Grand Vizir répond, qu'il est persuadé que la Cour Impériale a contracté son Alliance avec la Russie sans préjudice





„ elle voudra bien en réponse lui donner ses con-  
 „ seils, & indiquer les moyens qu'on peut employer  
 „ pour conduire cet Ouvrage à une heureuse fin,  
 „ ménageant l'honneur de la Porte-Ottomane :  
 „ Qu'il espéroit enfin que Son Excellence apporte-  
 „ roit tous ses soins, pour que les Loix de l'amitié  
 „ soient à l'avenir observées à tous égards &c. Donnée  
 „ au Camp de *Babadaghi*. Etoit signé, MEHEMED.

Le Comte de Kônigsegg a reçu une deuxième  
 Lettre du Grand Vizir écrite peu de jours après celle  
 dont on vient de rapporter la substance ; on en donnera  
 aussi la traduction. Mais voyons auparavant ce que  
 porte celle de Son Excellence en réponse à ce que  
 nous venons de montrer. La voici.

„ IL y a quelque-tems que nous avons reçu la  
 „ gracieuse Lettre de Vôtre Excellence en réponse  
 „ à celle que nous lui avons écrite le 5. de Decem-  
 „ bre dernier. Le désir ardent que nous avons de voir  
 „ la Paix solidement rétablie, & le peu de tems  
 „ qui reste à travailler pour cet important ouvrage,  
 „ nous ont engagé à exposer à V. Exc. le plutôt qu'il  
 „ nous a été possible, & en termes clairs, nos vérita-  
 „ bles sentimens à ce sujet.

„ La vive peinture que vous nous faites des sen-  
 „ timens pacifiques de la sublime Porte ne pouvoit  
 „ que nous être très-agréable : Elle doit être bien  
 „ persuadée aussi que le très-auguste Empereur des  
 „ Romains, notre Maître, est toujours dans les mê-  
 „ mes sentimens que je vous ai rapportez ci-de-  
 „ vant, & que nous souhaitons avec ardeur & sincé-  
 „ rité de couper le funeste cours des malheurs de la  
 „ Guerre. La sublime Porte ne doit pas être inquiète  
 „ par rapport à son honneur & à sa dignité, puisque  
 „ nous n'avons aucune intention d'y préjudicier, &  
 „ que

„ que toutes les personnes sentées trouveront qu'il  
„ est glorieux de préférer aux événemens incertains  
„ de la Guerre la prospérité de tant de peuples qui  
„ soupirent après la Paix & la Tranquillité. Il s'agit  
„ donc uniquement des moyens les plus prompts &  
„ les plus efficaces pour parvenir au but désiré d'af-  
„ fermir de toutes parts la tranquillité publique, de  
„ manière qu'elle ne puisse être facilement troublée  
„ dans la suite : Ces moyens auroient été bien plus  
„ faciles, si on avoit voulu déferer aux exhorta-  
„ tions si souvent réitérées de la part du très-Au-  
„ guste Empereur des Romains, de faire la Paix  
„ avec les Russiens ; mais V. Exc. paroît ne vouloir  
„ point s'expliquer sur cet article, & les autres Mi-  
„ nistres de la sublime Porte n'ont jamais voulu non  
„ plus s'en expliquer avec l'Ambassadeur Impérial.

„ Nous ne rappellons point ce qui s'est passé, dans  
„ le dessein de rendre la Négociation plus difficile,  
„ mais uniquement pour prévenir, s'il est possible,  
„ qu'elle n'échoüe contre le même écueil. Il s'en-  
„ suit naturellement de ce que je viens de dire, que  
„ l'on doit ménager précieusement le peu de tems  
„ qui reste ; & pour l'employer plus utilement, il  
„ est à propos que la sublime Porte envoie sans  
„ retard des Ministres Plénipotentiaires sur les fron-  
„ tières de la Russie, pour y traiter & conclure la  
„ Paix. Pour ce qui est du renouvellement des Al-  
„ liances & Traitez qui ne tendent qu'à entretenir  
„ l'amitié & le bon voisinage entre les deux Empi-  
„ res, cela ne peut se faire que la Paix ne soit réta-  
„ blie entre la sublime Porte & la Russie ; car le  
„ très-Auguste Empereur des Romains est attaché  
„ à la Russie par des liens indissolubles, tant pour  
„ la Paix que pour la Guerre : Et comme nous l'a-  
„ vons déjà expliqué clairement à V. Exc., l'Empe-  
„ reur nôtre Maître ne doit point être regardé de-  
„ „ jamais

21 formais comme Médiateur, mais comme Allié de  
 22 la Russie, de sorte qu'il doit être compris comme  
 23 Partie Contractante dans le Traité de Paix qui  
 24 pourra être conclu cet Hiver avec la sublime Porte,  
 25 qui ne doit néanmoins pas craindre que le très-  
 26 Auguste Empereur des Romains retarde en aucune  
 27 maniere le rétablissement de la Tranquillité pu-  
 28 blique, puisque de sa part les Plénipotentiaires  
 29 sont déjà nommez & chargez d'Instructions con-  
 30 venables pour cooperer à cet important Ouvrage.  
 31 Quant à la Sérénissime Autocratrice de Russie,  
 32 Elle nous a assuré encore nouvellement, & en ter-  
 33 mes très-expressifs, que pourvû qu'on accepte  
 34 sans differer les moyens de Paix que nous avons  
 35 proposez, Elle étoit prête à donner les mains à  
 36 l'accomplissement de cet ouvrage si salutaire; de  
 37 sorte qu'il ne nous reste plus rien à désirer pre-  
 38 sentement que de voir incessamment les Ministres  
 39 assemblez dans le Lieu du Congrès, pour travailler  
 40 avec zele à cette Paix tant désirée. Ce sera aussi  
 41 le moyen d'augmenter le credit que Vôtre Excel-  
 42 lence s'est déjà acquis à juste titre dans l'Empire  
 43 Ottoman. Au reste, &c.

La seconde Lettre dont nous avons fait mention,  
 & que le Grand Vizir a écrite au Comte de Kônig-  
 segg, peu de jours après la premiere, porte ce qui suit.

*Autre Let-  
 tre du Grand  
 Vizir au  
 Comte de  
 Kônigsegg.*

21 **N**OUS esperons que Vôtre Excellence aura bien  
 22 reçu la Lettre que nous lui avons écrite, par  
 23 laquelle nous lui avons donné part de l'arrivée de  
 24 l'Ambassadeur de Dahlman dans notre Quartier  
 25 à Babadaghi, & témoigné le désir sincere que  
 26 nous avons de prolonger & d'affermir la bonne  
 27 amitié qui subsiste entre la Porte-Ottomane & le  
 28 St. Empire Romain, comme aussi de terminer,  
 29 sous

» sous la Médiation de la Cour Impériale, les diffé-  
» rens survenus entre la Porte & la Russie, à l'oc-  
» casion des Hostilités commises par cette dernière,  
» rétablissant sur l'ancien pied la Paix entre ces  
» deux Empires, & consentant à donner à la Russie  
» toute la sûreté requise. Nous assurons devant Dieu  
» Votre Excellence, que nous oublions entièrement  
» tout ce qui a été entrepris contre la Porte - Otto-  
» mane de la part de la Russie, & que nôtre unique  
» dessein est de rétablir, en considération de la Cour  
» Impériale, la Paix avec celle de Russie sur le pied  
» qu'elle étoit ci - devant.

» Nous sommes très-contens de la conduite de  
» l'Ambassadeur de Dahlman : Nous conférons sou-  
» vent avec lui, & nous lui avons témoigné, ainsi que  
» nous l'avons mandé à V. Exc. par notre précédente  
» Lettre, que nous souhaitons ardemment de pou-  
» voir terminer pendant cet Hiver le grand Ouvrage  
» de la Paix. Dans ces Conférences, cet Ambassa-  
» deur a souvent proposé de poser les fondemens de  
» la Paix : ainsi pour que nous ne perdions point de  
» tems, & que nous puissions parvenir au plutôt à  
» ce but salutaire, nous avons résolu de ne point  
» exiger de dédommagement de la part de la Russie.  
» Nous avons crû que par ce moyen l'honneur de  
» la Porte ne seroit point lezé, & qu'en nous désistant  
» de toute prétention par rapport aux dommages  
» causez par les Russiens à Precop, à Kilburn & dans  
» la Crimée, l'honneur de la Russie seroit pareille-  
» ment maintenu, la chose ne pouvant se faire autre-  
» ment.

» Après qu'on eut fait l'ouverture de ces Préli-  
» minaires à l'Ambassadeur Impérial, il demanda  
» qu'on nommât un Lieu pour y tenir un Congrès  
» de Ministres Plénipotentiaires des trois Empires &  
» des Puissances Médiatrices : Nous y avons consenti,  
» &

„ & nous avons nommé la Ville de Sotoka, com-  
 „ me l'endroit le plus propre pour cette Assemblée.  
 „ Nous avons ensuite proposé à l'Ambassadeur de  
 „ Dahlman de communiquer aux Cours intéressées  
 „ & de faire agréer ce fondement de la Paix, afin  
 „ qu'en conformité on pût dresser dans ce Congrès  
 „ les Articles de Paix, en y stipulant toute la sûreté  
 „ pour la Russie, selon que la Cour Impériale le  
 „ trouvera convenable, à quoi nous consentons de  
 „ notre part : Et si ces Préliminaires n'étoient point  
 „ rendus publics & agréés, il seroit difficile de par-  
 „ venir à rien stipuler de positif au Congrès, & il  
 „ pourroit arriver que les Ambassadeurs en sortiroient  
 „ sans avoir rien conclu, ce qui ne seroit honorable  
 „ à aucune des Parties. L'Ambassadeur Impérial  
 „ nous a répondu qu'il en feroit part à sa Cour, &  
 „ qu'il attendroit là-dessus de nouvelles Instruc-  
 „ tions.

„ Nous espérons à présent que la Cour Impériale  
 „ voudra bien travailler à éteindre le feu de la Guer-  
 „ re : & comme un aussi puissant Monarque que  
 „ l'Empereur s'est entremis dans cette affaire, nous  
 „ voulons bien ne plus nous ressouvenir de ce que  
 „ les Russiens ont fait. Nous ne pouvons pas cepen-  
 „ dant nous empêcher de rapporter encore ici, que  
 „ le Résident de Russie à la Porte nous a souvent  
 „ assuré, que sa Cour n'entreprendroit rien contre  
 „ la Porte au préjudice de la Paix ; que les Ambas-  
 „ sadeurs d'Angleterre & de Hollande nous ont, à  
 „ sa réquisition, donné les mêmes assurances, & que  
 „ les Généraux Russiens, peu de jours avant le  
 „ Siege d'Atoph, ont fait sçavoir au Bacha de cette  
 „ Place, que la Cour de Russie vouloit maintenant  
 „ la Paix avec la Porte : Cependant quatre ou cinq  
 „ jours après, les mêmes Généraux se sont rendus  
 „ avec une puissante Armée devant la Place, & l'ont

„ empor-

» emportée : Nous demandons si cette action peut  
» se justifier, & s'il est permis d'enlever une For-  
» teresse en pleine Paix ? Enfin, nous demandons  
» justice de la part de la Russie : Nous la deman-  
» dons à Dieu ; & en poursuivant notre droit, nous  
» ne faisons aucun tort aux Russiens : C'est ce que  
» nous espérons particulièrement de la part de la  
» Cour Impériale, & nous ne l'importunerions pas,  
» ( Dieu nous en est témoin ) si la chose pouvoit  
» se faire autrement.

» Lorsque les affaires seront parvenues au point  
» désiré, nous nous conformerons à l'intention de  
» la Cour Imperiale, sçavoir, de donner toute sûreté  
» à la Russie, de rétablir avec elle la Paix d'une  
» manière qu'elle ne puisse plus être troublée, & de  
» conserver & maintenir l'honneur de l'Empire de  
» Russie, au moyen des Articles de la prochaine  
» Paix : En un mot, c'est sur ce pied là que nous  
» serons contents, & aussi tôt qu'on aura rendu pu-  
» blic & agréé le fondement de la Paix ci-dessus  
» mentionné, nous sommes prêts à entrer au Con-  
» grès. Et comme nous avons fait connoître à l'Am-  
» bassadeur Dahlman par quelle voye il est possible  
» de parvenir à une heureuse issue de ce grand  
» Ouvrage, & qu'il s'est chargé d'en faire part à  
» Votre Excellence, nous espérons qu'elle y travail-  
» lera avec zele, & que par ce moyen on pourra  
» éteindre le feu de la Guerre &c. Fait au Quartier  
» de Babadaghi : Etoit signé, MEHEMED.

Toute la réponse du Comte de Königsegg à cette  
seconde Lettre du Grand Vizir se réduit à ce qui  
suit : sçavoir :

» Qu'il a vû avec beaucoup de déplaisir par la  
» Lettre du Grand Vizir, & par les dépêches du  
» Baron Dahlman, que la Porte patoissoit dans le  
» dessein

» dessein de ne point envoyer des Plénipotentiaires  
 » au Congrès de *Soroka*, qu'on ne fût préliminaire-  
 » ment convenu de la restitution d'*Asoph* : Qu'il  
 » n'y avoit aucune apparence que la Cour de Russie  
 » voulût jamais consentir à une pareille condition ;  
 » & que l'Empereur de son côté ne pouvoit pas  
 » exiger une chose semblable de la Czarine :  
 » Que la Ville d'*Asoph* avoit été long-tems  
 » entre les mains des Russiens , sans que l'Em-  
 » pire Ottoman ait rien perdu de sa splendeur : Que  
 » la Porte convient de la nécessité de pouvoir à la  
 » sûreté de la Russie par rapport aux invasions des  
 » Tatars : Que le tems le plus propre pour faire  
 » la Paix se passe ; & qu'il est à craindre que pour  
 » peu qu'on tarde encore, cette Paix ne soit bien  
 » plus difficile à conclure : Que S. M. I. a fait tout  
 » ce qu'on pouvoit exiger d'un bon Voisin , &  
 » qu'elle ne pouvoit plus se dispenser de remplir  
 » avec exactitude ses engagemens : Que le Grand  
 » Vizir ne peut ignorer les moyens qu'il faut em-  
 » ployer pour parvenir à la Paix, puisqu'on les lui  
 » a notifiés il y a déjà quelque-tems ; de sorte qu'il  
 » ne reste plus rien à dire, si ce n'est que l'Empe-  
 » reur verroit avec plaisir que ces moyens pussent  
 » être agréés par la Porte &c.

Ce sont là les Lettres & la substance des Lettres  
 que nous avons jugé nécessaires de préférer à d'au-  
 tres matières, sur lesquelles la place ne permet pas  
 de nous étendre ce mois-ci, non plus que sur les  
 autres articles, comme du Nord, d'*Angleterre*, d'*Hol-  
 lande*, des *Pais-Bas*, & des Naissances, Mariages  
 & Morts, que nous sommes obligés de passer, à cause  
 des pièces ci dessus, & celles de la prise de possession  
 du Duché de Lorraine. Mais ce qui peut échapper  
 en cela à la curiosité du Lecteur, sera repris dans  
 notre prochain Journal. Achéons le présent article.



V. Au commencement de Mars l'Empereur déclara que la Paix avec les Rois de France, d'Espagne & de Sardaigne étoit entièrement conclüe; cependant, comme Mr. du Theil, Ministre de Sa Majesté Très. Chrétienne, ne discontinuë pas d'avoit de fréquentes conférences avec les Ministres de Sa Maj. I. on infere delà qu'il y a encore quelque négociation importante sur le tapis entre les deux Cours. L'Ambassadeur d'Espagne depuis son arrivée ne cesse pas non plus de conférer avec les Ministres de l'Empereur.

VI. On a expédié des Lettres réquisitoriales au Roi de Prusse & au Roi Auguste de Pologne en qualité d'Electeur de Saxe, pour le passage d'un Corps de Troupes de Wolffembuttel, que l'Empereur a prises à sa solde, & qui doivent se rendre en Hongrie. Le bruit court toujours que le Duc de Lorraine pourra bien commander en chef l'Armée qui s'assemble dans le même Royaume; mais il s'en répand un autre, c'est que Son Altesse Royale partira dans quelque-tems pour aller prendre possession du Gouvernement général des Pays-Bas Autrichiens à la place de la Sérenissime Archiduchesse Leopoldine Marie-Elizabeth, qui, dit-on, reviendra à Vienne, ou peut-être ira faire sa résidence à Prague. Mais il n'y a là-dessus rien de bien certain, & ce ne sera qu'après le retour à Bruxelles du Comte de Harrach, Grand Maître de la Maison de cette Princesse & son premier Ministre arrivé à Vienne, qu'il pourra se manifester quelque chose à ce sujet. Comme ce Seigneur est déjà parti pour s'y rendre, on pourra, peut-être, sçavoir dans peu si les bruits répandus ont quelque fondement.

VII. Un Exprés que la Cour Palatine avoit envoyé il y a quelque-tems à Vienne, n'attend pour retourner à Manheim que l'expédition de ses dépêches

ches qui regardent les propositions faites par le Roi de Prusse à l'Électeur Palatin, par rapport à la succession des Duchés de *Bergue* & de *Quillers*. Le Ministre d'Hollande a présenté un nouveau Mémoire à la Cour concernant la même succession, & il insiste fortement sur une prompt réponse. Mais jusqu'ici il est à la recevoir; celle qu'on lui a faite, de même qu'aux autres Ministres des Princes Protestans qui résident à la Cour, au sujet de la clause de Religion insérée dans le quatrième article du Traité de *Riswick*, ayant été peu satisfaisante, il est apparent qu'ils ne retourneront plus à la charge sur ce point.

VIII. *Saxe. Dresde*. Le Roi de Pologne qui continue sa résidence en cette Ville, s'est déterminé à envoyer un Corps de 8000. hommes à l'Armée Impériale de Hongrie. Les Régimens sont déjà nommés: Il y en aura quatre d'Infanterie, & six de Cavalerie & Dragons. Les Régimens d'Infanterie sont ceux de *Weissenfels*, *Haxthausen*, *Roskow* & *Sulkowski*; & de Cavalerie, ceux du Chevalier de *Saxe*, de *Leiplich*, du Prince de *Gotha*, de *Proimnitz*, de *Pflug* & de *Bruel*. Le Comte de *Rürowski*, & le Baron de *Friese* commanderont ce Corps en qualité de Lieutenans-Généraux; mais le Roi n'a pas encore nommé le Général qui doit le commander en chef.

IX. *Baviere. Munnich*. Un Exprés de Vienne est arrivé ici au commencement d'Avril avec des dépêches qui ont paru fort agréables à la Cour. On prétend qu'elles contiennent des arrangemens pris pour terminer les différends entre la Cour Impériale & l'Électeur; & l'on assure que son Altesse Electorale les a agréés: Que peu de jours après, les ordres ont été expédiés à seize Régimens Bavois, tant Infanterie que Cavalerie, de se tenir prêts à marcher au premier commandement; ce qui donne lieu de

croire

croire que ces Troupes se rendront en Hongrie, aussi-tôt que l'accommodement aura été conclu.

X. *Wirtemberg. Stutigard.* Peu après la mort du Duc Regnant que nous avons annoncée à la fin de notre dernier Journal, le Prince de Wirtemberg-Neustatt est venu en cette Ville pour se charger de l'administration du Duché en vertu d'un Testament du feu Duc qui lui défere cette dignité, & qui nomme la Duchesse douairiere son Epouse Tutrice de ses Enfans mineurs pour ce qui regarde leur éducation, conjointement avec l'Evêque de Bamberg. Le 9. Mars les Etats du Duché prêterent hommage au Prince Charles-Eugene, Fils aîné du feu Duc en qualité de Duc Regnant, & en même-tems ils reconnurent le Prince de Wirtemberg-Neustatt pour Administrateur.

Ce Prince a commencé son administration par l'établissement d'une Commission pour examiner les affaires & la conduire d'un nommé Sufs, Juif, que le feu Duc avoit mis à la tête des Finances, & qui d'abord après la mort de S. A. S. a été arrêté & conduit au Château de Hogen-Neiffen, avec le Conseiller Halwachs & le Greffier Buhler. Le Prince de Wirtemberg-Neustatt a en même-tems fait publier un Edit qui ordonne à tous les Baillifs & autres Officiers & Sujets du Duché, de declarer à la Commission, tout ce qu'ils savent de ce qui regarde ledit Sufs, & ses adhérens, & de ce qu'ils pourroient avoir commis de préjudiciable à l'intérêt du Pays, comme aussi de dénoncer les effets appartenans au Sr. Sufs & à ses adhérens dont ils auroient connoissance. Le Prince de Waldeck & le Baron de Bulow ont été faits Commandans des Troupes de Wirtemberg.

*Nous renvoyons au mois prochain, comme nous l'avons*

*l'avons déjà dit, les matieres concernant la Lorraine, qui n'ont pu entrer toutes dans ce present Journal, l'Article de Russie & autres qu'on a accoutumé d'y placer, pour être jointes a celles qui se presenteront le même mois.*

---

## T A B L E

### D E S A R T I C L E S

Du mois de Mai 1737.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	313
ARTICLE II. <i>France.</i>	332
ARTICLE III. <i>Espagne.</i>	367
ARTICLE IV. <i>Italie.</i>	368
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>	375